



# **Rapport**

du

Département de la justice, de la sécurité  
et de la culture

Exercice 2017

**Version du 26 avril 2018**

## 1. SECRETARIAT GENERAL

Conformément à sa mission, en sa qualité d'état-major du chef de département, le secrétariat général (SG) a assumé l'ensemble de ses activités de soutien stratégique et de coordination inter et intra-départementale. À ce titre, le SG représente le département au sein de nombreux groupes de travail permanents et ad hoc. Il a aussi apporté au chef de département son appui en matière de communication et de gestion financière. Enfin, il a assisté les services du DJSC dans la préparation des dossiers soumis au Conseil d'État et au Grand Conseil.

Sur le plan législatif, le DJSC a présenté dix rapports devant le Parlement en 2017 portant sur :

- La réforme de droit des sanctions ;
- Le renouvellement du parc des véhicules de l'Etat ;
- L'initiative « Pour le droit de vote à 16 ans sur demande » ;
- La police de la navigation ;
- La protection des données ;
- La loi sur la police ;
- Le classement de la motion « Opération Vercingétorix aussi à Neuchâtel » ;
- Le droit de cité neuchâtelois ;
- La base de données des personnes ;
- L'harmonisation de l'informatique de la justice pénale.

Parallèlement, d'autres importants projets de réforme ont été lancés et conduits par le département en 2017, conformément à la ligne annoncée par le gouvernement dans son programme de législature. Dans ce cadre, le SG s'est fortement impliqué dans les réflexions et travaux ayant eu lieu autour des thèmes clés du département. Pour ne citer que les plus importants :

- L'accompagnement des projets du Nouvel Hôtel Judiciaire et de la réforme des institutions en vue des votations populaires ;
- L'accompagnement du projet de la réforme de la caisse de pension ;
- Le transfert des prestations liées aux mineurs du SIAM au SPAJ ;
- Les travaux de révision de la protection civile ;
- La conduite du CoPil chargé de l'introduction à l'Etat de l'archivage numérique AENeas ;
- La création de la nouvelle centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ;
- La réflexion sur les Châteaux propriétés de l'État ;
- Le recrutement d'un nouveau chef au service de la sécurité civile et militaire.

Le SG DJSC, conformément au mandat reçu du gouvernement, s'est par ailleurs fortement investi dans le processus de redressement des finances et dans le programme des réformes de l'État, en particuliers le projet SIGE en prévision de son introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le canton de Neuchâtel, par le chef du DJSC, est représenté dans les diverses conférences inter-cantoniales suivantes :

- La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ;
- La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) ;
- La Conférence des chefs de justice et police (CCDJP) ;
- La Conférence latine des directeurs de justice et police (CLDJP) ;
- La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection de la population et des sapeurs-pompiers (CGMPS).

Avec l'appui des services concernés et de la chancellerie, le SG a coordonné la préparation des dossiers du chef du département relatifs aux séances tenues par ces conférences.

En matière de ressources humaines, c'est la stabilité qui caractérise l'année 2017. Le SG est toujours constitué de 3,8 EPT occupés par les mêmes 5 collaborateurs.

### **Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites**

En 2017, le Département de la justice, de la sécurité et de la culture, en sa qualité d'Autorité cantonale inférieure de surveillance des offices des poursuites et faillites, a traité diverses plaintes 17 LP déposées contre des décisions prises par les offices des poursuites et des faillites et des commissaires au sursis concordataire.

Le tableau ci-dessous informe de l'évolution et du sort qui leur ont été réservés :

Affaires enregistrées en 2017	58
Affaires pendantes au 31 décembre 2016	36
Affaires liquidées en 2017	63
- dont admises ou partiellement admises	4
- dont rejetées	30
- dont irrecevables	7
- dont classées/retirées	22
- dont fixation	0
Affaires pendantes au 31 décembre 2017	31

Le nombre de plaintes 17 LP déposées en 2017 s'est élevé à 58 Il y a donc eu une diminution du nombre de plaintes enregistrées en 2017 par rapport à 2016 (61).

Affaires 2016 encore pendantes	1
Affaires 2017 encore pendantes	30

## 2. POLICE NEUCHATELOISE

### 2.1. Introduction

En baisse depuis 2014, le volume global des affaires judiciaires traitées par la police poursuit son recul passant de 12'300 affaires en 2016 à 11'100 en 2017. Coordonnées au niveau fédéral, les statistiques de la sécurité routière, ainsi que celles de la criminalité, font l'objet de publications séparées courant 2017, ainsi ce rapport n'évoque pas spécifiquement l'importante activité judiciaire de la PONE. Mais on peut d'ores et déjà se réjouir de la diminution continue du nombre de cambriolage qui recule de près de 20% en 2017, à 1'100 affaires, alors qu'il avait déjà diminué de 30% en 2016 par rapport à 2015. Le nombre d'interventions d'urgence recensées suite à un appel à la centrale est passé de 17'200 en 2016 à 15'800 en 2017, soit une diminution de 8% environ. Le nombre de plaignants ou de lésés s'élève à environ 8'000 en 2017 – soit une baisse de 15% ou environ 1'500 plaignants de moins qu'en 2016. Par contre, il faut constater que l'augmentation continue du nombre d'engagements de policiers neuchâtelois hors canton dans le cadre de l'entraide concordataire romande ou suisse (IKAPOL), déjà relevée en 2015 et 2016, se confirme en 2017 avec 850 journées de travail effectuées.

En matière d'organisation sécuritaire cantonale, 2017 a vu l'achèvement de la mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) avec la prise en charge, dès juillet 2017, de l'alarme et de l'engagement des moyens pompiers qui fait suite au transfert, en 2015, de l'alarme et de l'engagement sanitaire (144) à la Fondation Urgence Santé/VD. Parallèlement, la collaboration intercantonale (NE, JU, FR) en matière de formation des aspirants au sein du Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol) fondé en 2016 et basé sur les deux sites de formation existants de Colombier/NE et de Granges-Paccot/FR s'est trouvée encore consolidée.

Enfin, la police neuchâteloise a été lourdement endeuillée en 2017 suite aux décès du chef de la police judiciaire Olivier Guéniat le 15.5.2017 et du caporal Gilles Pasquier le 17.12.2017.

### 2.2. Gestion

#### *Planification des effectifs*

L'effectif réel de la PONE baisse de manière continue en cours d'année, sa capacité d'engagement étant pour l'essentiel composée d'aspirants de police terminant leur année de formation. Ainsi, en 2017, l'effectif moyen réel de la PONE était de 467 EPT pour un effectif de 484 EPT inscrit au budget (-17 EPT). La décision du Conseil d'État de réduire l'effectif budget à 472,10 a par ailleurs conduit à la suppression de 11,9 postes.

Dans le détail, la PONE a enregistré les mouvements suivants en 2017 :

01.01.2017 – 31.12.2017	Personnel policier & assistant-e-s de sécurité publique [EPT]	Personnel admin. & opérateur-trice-s CET [EPT]	Aspirant-e s [EPT]	Total PONE [EPT]
Retraites	-9,6	--	--	-9,6
Démissions/réductions	-11,7	-2,1	-2	-15,8
Décès	-1,9	--	--	-1,9
Engagements/ augmentations	+10,1	+6,2	+20	+36,3
Promotion aspirant-e-s	+12 (volée 2016)	--	-18	-6
<b>Total</b>	<b>-1,1</b>	<b>+4,1</b>	<b>0</b>	<b>+3</b>

En 2017, 40 collaborateur-trice-s ont bénéficié de mesures d'accompagnement ou de reclassement professionnel suite à des problèmes de santé de longue durée. D'autre part, 16 policier-ère-s ont été blessé-e-s dans l'exercice de leurs fonctions représentant 548 jours d'absence à mettre sur le compte d'accidents professionnels. Le crédit d'heures supplémentaires 2017 est stable et se monte à 23'644,90 heures (+79) dont 512,50 heures ont été versées au compte d'épargne temps de collaborateurs.

### **Formation de base – École de Colombier du CIFPol**

Au début de sa formation, la volée 2017 de l'école de Colombier se composait de 21 (+3) aspirant-e-s, 20 (+2) neuchâtelois-e-s et 1 (-2) jurassien, ainsi que 3 inspecteur-trice-s scientifiques de la PONE qui ont suivi une partie du cursus. Au terme de leur formation, 19 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens et ont toutes et tous obtenu le brevet fédéral de policier-ère. Au final, 18 jeunes gendarmes neuchâtelois-e-s, ainsi que le nouveau personnel de la PONE et du service pénitentiaire neuchâtelois ont été assermenté-e-s le 12 décembre 2017 à Neuchâtel.

### **École d'assistant-e-s de sécurité publique**

La volée 2017 de l'école d'assistant-e-s de sécurité publique, spécialistes en circulation routière se composait de 8 élèves en provenance de la Sécurité publique de la Ville de La Chaux-de-Fonds (4), de la Ville de Fribourg (2), de la commune de Val-de-Travers (1) et de la police cantonale jurassienne (1). Au terme de leur formation, il leur a été décerné le certificat d' «Assistant-e de sécurité publique - spécialiste en circulation routière».

### **Recrutement 2017 des aspirant-e-s (école 2018)**

Sous l'égide du CIFPol – École de Colombier, la police cantonale jurassienne et la PONE ont organisé leur recrutement en commun. Sur près de 264 (-76) dossiers, 180 (-64) candidat-e-s ont été convoqué-e-s. Au final, 25 (+3) ont été sélectionné-e-s, soit 22 (+1) aspirant-e-s pour la PONE (7 femmes et 15 hommes) et 3 (+2) pour la police cantonale jurassienne (1 femme et 2 hommes).

### **Formation continue et de base MO**

La formation continue du personnel policier totalise 3'781 jours, soit une moyenne de près de 9,5 (+ 0) jours par collaborateur-trice. Dans le détail :

- 1'410 jours de formation à l'usage des moyens de contrainte (self-défense, bâton tactique, et tir) et techniques/tactiques d'intervention.
- 2'239 (-217) jours de formation spécifique à l'interne ou en partenariat avec l'Institut Suisse de Police (ISP) ou l'office de la formation continue (OFC) de l'État de Neuchâtel.
- Pour le maintien de l'ordre, cela représente un total de 132 jours (+58).

### **Relations publiques**

La PONE a convié les médias à une dizaine de reprises au cours de l'année pour des points presse sur divers sujets portant sur son activité et son organisation. Toutes ces invitations ont été largement suivies par les médias neuchâtelois et romands et, pour certaines, par des médias internationaux et ont fait l'objet de nombreux articles et reportages, portant souvent une image positive du canton. D'autre part, la PONE a diffusé, de manière régulière, près de 850 communiqués ou nouvelles brèves via son site internet [www.ne.ch/police](http://www.ne.ch/police), repris sur NemoNews depuis fin 2017. Comme chaque année, le porte-parole, le service de communication et les officiers de police ont répondu à près de 369 (-81) sollicitations directes de journalistes, chiffre variant en fonction de l'actualité, tout en veillant au respect des intérêts de l'enquête, des parties concernées et des tiers.

La PONE poursuit sa politique de communication active, via le réseau social Facebook, à l'adresse [www.facebook.com/police.neuchateloise](https://www.facebook.com/police.neuchateloise). L'objectif est de compléter son offre d'information publique et d'occuper officiellement ce cyber-terrain. La PONE y publie plusieurs fois par semaine des « posts » qui sont vus par ses abonné-e-s au nombre de 15'663, en constante progression (+3'400).

Afin de toucher un public plus jeune et de promouvoir les métiers de la police auprès de candidat-e-s potentiel-le-s, la PONE a ouvert un compte Instagram en mars 2017. 93 publications suivies par 1'289 personnes y sont dénombrables. Enfin, le compte Twitter (@polneuch) a doublé son nombre d'abonnés en 2017 à plus de 2'000 et compte de nombreux média qui « retwittent » nos informations presque instantanément, s'avérant ainsi un outil très performant en période de crise.

### ***Prévention criminalité***

Dans le cadre de la sensibilisation aux médias sociaux, le responsable de la prévention de la criminalité a dispensé 93 formations au profit de 3'200 élèves (9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Harnos ou au sein d'autres écoles telles que le CERAS, le CPLN, les lycées, l'Ester le CIFOM, le SEMO, les Perce-Neige, etc). Il est également intervenu de façon ciblée à 12 reprises dans des écoles suite à des problèmes en lien avec de la pornographie et du harcèlement.

Une procédure de « rappel à la loi » a été mise en place en 2017 dans le cadre d'infractions en lien avec les médias sociaux, ainsi que des cours de prestations personnelles suite à des condamnations par le juge des mineurs. 11 cas en lien avec le rappel à la loi ont été traités. De plus, la prévention de la criminalité a organisé et participé à plusieurs campagnes de prévention (Journée nationale du cambriolage, prévention vol à la tire, salon de l'immobilier, etc.). Des cours pour les personnes âgées et les parents ont également été dispensés.

L'année 2017 a aussi vu la consolidation de l'organisation mise en place dans le cadre de la gestion des Menaces et Prévention de la Violence (MPV), par la composition d'un groupe de policiers miliciens, tous volontaires, formés à l'évaluation et à la prise en charge des personnes menaçantes.

### ***Relations avec les communes***

Les communes participent à la gouvernance de la sécurité publique au travers des trois niveaux de coordination prévus dans la loi. Le Conseil de pilotage de la sécurité publique (CPSP) s'est réuni à deux reprises. Les Conseils régionaux de sécurité publique (CRSP) sont actifs dans chaque région, à savoir : Neuchâtel, Littoral Est, Littoral Ouest, Val-de-Ruz, Val-de-Travers, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et les communes des Montagnes. Au niveau communal, un réel dialogue opérationnel s'est instauré avec les chefs de poste de police et les autorités politiques ou leurs représentant-e-s.

Si l'esprit de la LPol 2015 encourage le partage des ressources dans l'accomplissement des tâches de sécurité de proximité et de circulation, il est constaté que la plupart des communes du canton n'ont toujours pas les ressources, ni mis en place les collaborations suffisantes, pour remplir les missions que leur confie la LPol, en particulier la nuit et en fin de semaine.

La PONE a dispensé un cours d'une journée à une trentaine d'agent-e-s de sécurité issu-e-s des communes sur le thème de la rédaction de procès-verbaux dans leur domaine de compétence. Cette formation s'inscrit dans les principes de la LPol selon lesquels l'autorité compétente doit être en mesure d'assumer l'intégralité d'une tâche, y compris les actions administratives en découlant (par exemple : établissement du rapport, suivi administratif, gestion du contentieux, etc.).

Enfin la PONE a répondu à la demande des communes souhaitant obtenir les noms d'habitant-e-s présentant potentiellement un danger ou une menace sur les fonctionnaires communaux. Ainsi, chaque commune a désigné une à deux personnes référentes sur la question des menaces en contact avec le chef du service psychologique de la PONE qui dirige le groupe MPV. Ces référent-e-s ont reçu une information de base et sont désormais en mesure d'établir une première évaluation des situations en collaboration avec la police.

## 2.3. Activités déployées

### Sécurité publique

#### Police secours

En 2017, police secours (PS) est intervenue pour l'ensemble du canton 15'814 fois. Nous enregistrons ainsi une baisse d'environ 3'000 interventions par rapport à 2016. Cette baisse s'explique notamment par le recul des vols par effraction, ainsi que par une diminution des interventions pour tapages nocturnes, scandales en état d'ivresse et bagarres à la sortie des établissements publics la nuit.

#### Transport des détenus

Le service administratif et transport (SAT) a effectué 340 conduites de détenus soit une augmentation de 30% par rapport à 2016. Cette hausse fait suite à l'augmentation de la capacité des deux prisons du canton. Le SAT a également planifié 2'000 autres transports de détenus en 2017 (+3%) mandatés à l'entreprise Sécuritas.

#### Service d'ordre et maintien de l'ordre

La PONE a mis sur pied des dispositifs de sécurité publique d'ampleur à 19 reprises (+5) lors de fêtes populaires et à 15 reprises (-7) lors de rencontres sportives. La PONE a été amenée à renforcer à 10 reprises (+1) d'autres polices cantonales dans le cadre des accords concordataires. De plus, les rassemblements à caractère politique et les visites d'autorités politiques ou de diplomates, ainsi que les installations d'autorités ont nécessité, pour la PONE, des mesures particulières de sécurité à 7 reprises (-5). Au total, la PONE a donc assuré ou fourni des effectifs pour 51 (-6) engagements de sécurité publique d'une certaine ampleur, avec ou sans moyens de maintien de l'ordre (MO) et de protection rapprochée (PR) de personnalités, représentant 2'089 (+75) journées de travail.

#### Centrale neuchâteloise d'urgence (CNU)

En date du 15 décembre 2015, le Conseil d'État avait fait part de sa décision de confier les activités d'alarmes et d'engagements des moyens sapeurs-pompiers à la PONE. Le délai de mise en œuvre avait été fixé à 18 mois, soit une mise en service au 1<sup>er</sup> juillet 2017. De nombreux changements techniques et organisationnels ont eu lieu durant l'année 2017 au sein de la centrale d'engagement et de transmission (CET). Suite à cette nouvelle activité, l'acronyme CET a été modifié en CNU (Centrale Neuchâteloise d'Urgence). Son effectif actuel est de 20 ETP, auxquels s'ajoutent 2 ETP financés par un mandat de prestation de l'OFROU en raison des travaux en cours sur l'autoroute A5. Ce contrat a été prolongé pour les années 2018 et 2019. Ce sont dorénavant au minimum trois opérateur-trice-s (un-e opérateur-trice « pompier » et deux opérateur-trice-s « police-route ») qui desservent la CNU H24.

Durant l'année 2017, la CNU a géré un total de 150'944 (+7'461) appels téléphoniques se répartissant en fonction des lignes d'appel ci-dessous :

112	117	118	144	N° police	Partenaires	Interne police	Interne pompier	Bornes SOS
11'171	26'249	4'233	1'348	60'845	35'471	7'930	3'240	457
(+2'410)	(+751)	(+452)	(+15)	(+1'590)	(-1'001)	(-118)	--	(+122)

Dans le domaine spécifique aux routes (en particulier des tunnels de l'A5), on enregistre 960 (-40) mises en place de plans de feux pour l'entretien courant, 179 (-11) mises en place de circulation bidirectionnelle pour la réalisation de travaux et 605 (+5) gestions de pannes véhicules.

**Manifestations et fêtes populaires**

En 2017 19 (+5) manifestations ou fêtes populaires ont nécessité la mise en place de dispositifs de sécurité publique. Cette augmentation est notamment due à deux manifestations qui sont organisées tous les deux ans (La Braderie à La Chaux-de-Fonds et La Boudryisia à Boudry). Au total, ces engagements ont représenté 881(-77) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
01.03	Marche du 1 <sup>er</sup> -Mars	1 jour	8	--
07-09.04	Carnaval du Val-de-Travers à Fleurier	3 jours	42 (-27)	--
29.04	Salon de l'immobilier à Neuchâtel	5 jours	10	--
05-07.05	Fête du Vin Nouveau à Cressier	3 jours	18	--
30.05	Installation des autorités à Neuchâtel	1 jour	20	--
03 et 10.06	Quinzaine Neuchâteloise	2 jours	8	--
15-18.06	Festi Neuch à Neuchâtel	4 jours	30 (-18)	--
24-26.06	Fête de l'Abbaye à Fleurier	3 jours	66 (-3)	--
30.06-02.07	Fête des Promotions au Locle	3 jours	88 (-20)	--
30.07-05.08	Plage des 6 pompes à La Chaux-de-Fonds	7 jours	55 (-6)	--
08-12.08	Buskers Festival à Neuchâtel	5 jours	10	en collaboration avec la police du lac FR
09-12.08	VNV Le Locle	4 jours	8	--
11-13.08	Watt Air Jump Festival à St-Blaise	3 jours	18	en collaboration avec la police du lac FR
01-03.09	Braderie à La Chaux-de-Fonds	3 jours	72	Echauffourées impliquant 50 personnes / 30 policiers / 16 auteurs dénoncés
08-10.09	Boudryisia à Boudry	3 jours	58	--
15.09	Portugal 2017 à La Chaux-de-Fonds	1 jour	5	--
23-25.09	Brocante du Landeron	3 jours	30	--
23.09	La Désalpe de Lignières	1 jour	2	en collaboration avec la police cantonale bernoise
23-25.09	Fête des Vendanges de Neuchâtel	3 jours	355 (-35)	en collaboration avec le service de sécurité urbaine de Neuchâtel (SSU) et la police du lac VD.
<b>Total</b>			<b>881 (-77)</b>	

La Fête des Vendanges de Neuchâtel demeure, de loin, le plus gros engagement annuel dans le domaine de la sécurité publique. L'édition 2017 de cette manifestation a généré 215 (-48 fort recul) infractions annoncées ou constatées par la police. L'interpellation de 22 personnes (+2), principalement en flagrant délit de vols à la tire, a permis de faire reculer le nombre d'infractions de cette catégorie pour s'établir à 94 (-65). Le nombre d'infractions à l'intégrité corporelle a augmenté avec 17 cas annoncés (+7).

### **Rencontres sportives**

Au total, la PONE a assuré la sécurité de 63 (+10) rencontres de football et de hockey sur glace pour lesquelles elle a mis en place, soit une surveillance "à domicile" (53), soit une présence à "l'extérieur" (10). Un dispositif de maintien de l'ordre (MO) a été mis en place à 15 (-7) reprises, représentant 328 (-222) journées de travail (hors dispositifs de circulation mis en place de manière conjointe, soit avec la sécurité urbaine de Neuchâtel, soit avec le service du domaine public de La Chaux-de-Fonds).

Équipe	Rencontres surveillées		
	à domicile	à l'extérieur	dont engagement de maintien de l'ordre à domicile
Neuchâtel Xamax FCS	17 (-3)	6 (+5)	9 (-4)
HC La Chaux-de-Fonds	31 (+6)	4 (-1)	6 (-1)
Équipe suisse de football	1 (+1)	0	0
Équipe suisse de hockey	1 (+1)	0	0
<b>Total</b>	<b>48 (+18)</b>	<b>8 (-8)</b>	<b>15 (-7) pour un total de 328 (-222) journées de travail</b>

Lors des 53 rencontres qui ont eu lieu dans le canton, la PONE a déploré des incidents lors du match du 24 avril 2017 opposant Neuchâtel Xamax FCS au FC Zurich. En fin de partie, trois ultras alémaniques ont été interpellés après qu'ils aient commis des dommages à la propriété sur des véhicules aux abords du stade. Lors de cette même rencontre, des vols à l'étalage ont été commis par des ultras zurichoises dans un commerce de la gare CFF.

Le 8 août 2017, lors du match amical opposant le HC La Chaux-de-Fonds au HC Ajoie à Neuchâtel, les ultras locaux ont tenté à plusieurs reprises d'aller au contact des Ajoulots mais en ont été empêchés par le dispositif en place. Lors du trajet de retour, les Jurassiens se sont fait attaquer par des ultras neuchâtelois pendant une halte dans une station-service de Bienne.

Le 20 septembre 2017, lors de la rencontre entre Neuchâtel Xamax FCS et le Servette FC, au terme du match, les ultras genevois ont tenté de sortir de leur secteur pour aller affronter les ultras locaux. Ils ont été contenus dans le sas d'entrée grillagé par les grenadiers qui ont dû faire usage de balles en caoutchouc.

Enfin, mentionnons encore un incident d'une certaine ampleur qui s'est déroulé hors de nos frontières cantonales. Le 8 avril 2017, environ trois heures avant la rencontre opposant le Servette FC à Neuchâtel Xamax FCS, les ultras des deux clubs se sont affrontés à Carouge. A cette occasion, 33 Neuchâtelois ont été interpellés et empêchés d'assister à ce derby romand.

### **Engagements intercantonaux**

La PONE a fourni à 10 reprises (+1) du personnel au profit des autres polices cantonales, selon la répartition suivante : Grison (1), Genève (6), Vaud (1), Valais (1) et Jura (1), pour un total de 863 (+450) journées de travail.

Date	Manifestation	Durée	Jours de travail	Effectif engagé
17-24.01	Forum économique mondial Davos / GR	8 jours	275	22
11-13.01	APHRODITE négociation de paix sur Chypre / GE	3 jours	133	24
16-19.01	PANDA visite président chinois / VD	4 jours	142	24
24-25.05	Finale coupe CH / GE	2 jours	106	35
26.06 – 07.07	OLYMPUS négociation paix Chypre / VS	12 jours	29	3
09-15.07	EUPHRATE pourparlers Syrie / GE	7 jours	39	4
02.08	Match UEFA / GE	1 jour	2	2
28.09 – 01.10	Saga des Géants / GE	4 jours	119	20
26.10	Match coupe CH / JU	1 jour	11	8
11-14.12	EUPHRATE pourparlers Syrie / GE	4 jours	7	2
<b>Total</b>			<b>863 (+450)</b>	

### **Rassemblements à caractère politique, visites et installations d'autorités**

Les rassemblements à caractère politique et les visites sur sol neuchâtelois d'autorités politiques ou de diplomates (conseiller-ère fédéral-e, ministre ou personnalité politique étrangère) ont nécessité des mesures particulières de sécurité à 7 reprises (-5) à hauteur de 17 journées de travail, selon tableau ci-dessous. Relevons encore que la PONE a été sollicitée par les autorités fédérales à l'occasion des élections présidentielles et des législatives françaises qui se sont tenues sur plusieurs weekends ; ainsi, des rondes de surveillance aux abords des bureaux de vote ouverts dans le canton (villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) ont été effectuées ainsi que des prises de contact sur site avec les responsables des bureaux de vote et représentant-e-s des ambassades et consulats français.

Date	Manifestation	Durée	Journées de travail	Remarques
16.03	Visite du Président du Parlement du Burkina Faso, à Métalor, à Marin	1 jour	2	Uniquement guidage police circulation
19.04	Visite du Consul général de Turquie à La Chaux-de-Fonds	1 jour	2	
22.05	Visite du ministre des affaires étrangères du Rwanda, au Café semouse, à La Chaux-de-Fonds	1 jour	2	Uniquement guidage police circulation
01.06	Visite du Chef du parlement espagnol, au CPLN, à Neuchâtel	1 jour	2	Uniquement guidage police circulation
31.07	Visite de la Conseillère fédérale SOMMARUGA à Môtiers	1 jour	4	Appuis de 2 patrouilles PX
02.09	Congrès du parti libéral-radical à Auvornier en présence des Conseillers fédéraux BURKHALTER & SCHNEIDER-AMMANN	1 jour	3	
24.09	Fête des Vendanges Neuchâtel	1 jour	2	

### **Refoulements par voie aérienne**

La PONE a été sollicitée pour 53 (-7) missions, soit pour 35 refoulements par avion, 9 refoulements terrestres, 2 extraditions et 7 entraides intercantonales, représentant l'engagement de 161 agents d'escorte pour 71 (+1) jours de mission. Sur ces 53 missions, 28 (-14) ont été exécutées, 19 ont été avortées et 6 ont été annulées, pour un total de 238 jours de travail.

## Sécurité lacustre

### Police du lac

Depuis l'été 2014, les cantons de Neuchâtel, Vaud et Fribourg ont conclu une convention afin de régler l'organisation et la gestion de la police sur le lac de Neuchâtel. Les polices cantonales fribourgeoise et vaudoise peuvent assurer ainsi jusqu'à 310 heures de surveillance des eaux neuchâteloises et disposent des mêmes droits d'intervention sur l'ensemble du lac pour poursuivre des objectifs sécuritaires communs. En 2017, 23 (idem) dénonciations pour des infractions aux normes de sécurité ont été prononcées sur les eaux neuchâteloises, pour un total de 267(+21) heures de patrouille financée, selon le tarif conventionné, à hauteur de CHF 74'190.- par la PONE.

## Sécurité routière

### Accidents

La statistique 2017 des accidents de circulation fait l'objet d'une publication spécifique détaillée, mais le bilan comparatif (2016) est stable et se présente de la manière suivante :

Accidents (donnant lieu à un rapport de police)	693 (-8)
Blessé-e-s	377 (+14)
Tué-e-s	7 (+1)
Personnes conduisant sans permis	20 (-8)
Permis de conduire saisis	181 (-22)

### Contrôles de vitesse

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LPol au 1<sup>er</sup> janvier 2015, selon l'art 16, le contrôle et la gestion des véhicules en mouvement par le biais d'installations fixes et mobiles est du ressort de la PONE. Cette dernière a donc repris l'intégralité des radars et des infrastructures des communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz et Valangin.

	Nbre de contrôles /heures	Véhicules contrôlés	AO	RS	AO (feux-rouge)	Taux d'infractions
<b>Neuchâtel</b>	29'594 h (+4765 h)	10'468'751 (+1'719'074)	24'475 (+5351)	182 (+37)	647 (-454)	0,24% (+0.01 %)
<b>La Chaux-de-Fonds</b>	28'631 h (+2'880 h)	8'533'691 (+1'016'382)	24'126 (-942)	263 (-32)	47 (+11)	0,29% (-0.04 %)
<b>Val-de-Ruz - Valangin</b>	32'977 h (-272 h)	6'074'794 (+2'901)	15'550 (+50)	118 (-24)		0,25% (+0.05 %)
<b>Pont-Noir et AR H20</b>	10'657 h (-4'459 h)	5'503'821 (-2'329'110)	6'993 (-6'545)	6 (-14)		0,12% (-0.05 %)
<b>Semi-stationnaire</b>	5'012 h (-443 h)	2'679'689 (-205'083)	24'274 (-7'330)	467 (+188)		0,92% (-0.19 %)
<b>Mobile</b>	1'905 ctrl (-151 ctrl)	762'987 (-37'172)	39'250 (-2'065)	1'249 (-30)		5,31% (-0,01 %)

### ***Ivresses***

9'949 (-2'970) conducteur-trice-s ont été soumis-e-s à des tests d'alcoolémie, avec ou sans accident, dont 236 (-28) ont été dénoncés pour ivresse non qualifiée (0,5 à 0,79‰) et 391 (-25) pour ivresse qualifiée (0,8‰ et plus). En outre, 32 (+15) conducteur-trice-s soumis à l'interdiction totale de conduire sous l'effet de l'alcool ont été dénoncés pour des taux inférieurs à 0,5‰.

### ***Éducation et prévention routière***

La PONE a assuré l'instruction de l'éducation et la prévention routière dans les degrés de la scolarité obligatoire. Ainsi, 28'655 (-1577) élèves au total, répartis dans 1'680 (-71) classes ou groupes ont bénéficié de cette formation. De plus, la PONE a aussi été appelée à organiser 5 (+1) séances de 2 à 4 heures d'éducation routière à l'intention de 32 (+7) jeunes sanctionnés par les président-e-s du Tribunal pénal des mineurs, suite à la commission d'infractions à la législation routière. Enfin, 21 (+4) campagnes de prévention routière totalisant 163 (+44) jours ont été organisées, dont notamment sept campagnes de prévention coordonnées au niveau international (ceintures de sécurité, autocars, poids-lourds, alcool et drogue) et deux campagnes radar à l'occasion des rentrées scolaires de printemps (18-23 avril) et d'été (14-20 août).

## **2.4. Perspectives d'avenir**

### ***Activités de prévention***

Malgré la réduction de ses effectifs, la PONE devra trouver des solutions pour renforcer certains domaines d'activité en lien avec le développement de nouvelles menaces et leur grande volatilité. Ainsi la PONE souhaite notamment s'engager plus fortement dans la prévention du harcèlement et du cyber-harcèlement chez les jeunes. Dans le domaine de la lutte contre la criminalité, c'est le développement de la cybercriminalité qui nécessitera de nouvelles ressources spécialisées et de nouvelles compétences de généralistes pour tous les policiers. D'autre part, la PONE devra développer son engagement dans la détection et le suivi des personnes potentiellement violentes (violences domestiques, radicalisation ou d'origines psychiatrique) en partenariat avec les autres acteurs (justice, probation, santé, social) afin de mieux prévenir la survenance de drames prévisibles. Ces développements ne doivent pas se faire au détriment de la présence préventive visible de la police dans l'espace public et de sa capacité d'intervention d'urgence. La PONE devra également faire face à une augmentation significative de ses engagements de maintien de l'ordre, notamment en cas d'accession de Neuchâtel Xamax FCS en Super League. Pour ce faire, il s'agira de développer nos capacités d'analyse et de renseignements afin de mieux identifier les problèmes de sécurité publique, de mieux déployer nos dispositifs, de prioriser plus strictement nos actions et de revoir certaines structures dont la taille critique n'offre plus assez de souplesse d'engagement.

## **2.5. Conclusion**

La pression financière ainsi que la réduction des effectifs policiers voulues par les autorités diminuent la capacité de la PONE à se transformer au même rythme que les autres polices cantonales pour faire face aux défis sécuritaires de demain – notamment dans les domaines de la prévention, de la cybercriminalité et du maintien de l'ordre. Le climat sécuritaire actuel est relativement détendu mais il est plus incertain que jamais avec la montée en puissance de la cybercriminalité, l'endémisation de l'islamisme radical et la pression croissante de la poussée migratoire en provenance du Sud et de l'Est.

### **3. SERVICE PENITENTIAIRE**

#### **3.1. Introduction**

##### ***Contexte global***

Dans la continuité des années précédentes et malgré un contexte politico-financier difficile, le service pénitentiaire a poursuivi en 2017 son travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 2013. Cette politique institutionnelle s'est traduite par la mise en œuvre d'outils de gestion, la définition de processus et procédures, le traitement et la gestion de l'information, le renforcement des compétences et de l'interdisciplinarité dans la prise en charge des personnes faisant face à la justice pénale, la consolidation des partenariats entretenus avec de nombreux partenaires étatiques ou non, tout comme l'adaptation permanente des infrastructures et des systèmes de sécurité. La prise en charge des personnes détenues a continué d'être adaptée aux normes sécuritaires, légales et humaines.

##### ***Projets menés***

Les restrictions imposées par le Conseil d'État en fin d'année 2016 ont naturellement pesé sur le fonctionnement du service, avec des réorganisations et des prestations abandonnées. Divers projets ont néanmoins été poursuivis durant l'année écoulée, à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique indispensable de changement et d'adaptation en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive : un concept global de placement, la consolidation du progiciel Juris, le développement d'une plateforme Intranet, l'introduction du bracelet électronique comme modalité d'exécution de la peine, la mise en fonction d'une nouvelle centrale et d'un nouveau concept de sécurité passive au sein d'un établissement ou encore le suivi final de plusieurs années de travaux sont quelques exemples majeurs. De plus, en prévision de la mise en place du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE), une centralisation des finances à la direction du service a été effectuée afin d'avoir une meilleure maîtrise des coûts et des flux financiers. De nombreuses formations ont été suivies dans ce cadre.

Le changement de culture de travail voulu par les autorités politiques, visant l'équilibre entre intérêt individuel et sécurité publique, entre réinsertion des personnes détenues et mission sécuritaire, est aujourd'hui presque achevé. Au terme de nombreuses années de bouleversements dans les infrastructures, les structures, la conduite, les attentes politiques ou le renforcement du rôle des cadres, le service pénitentiaire aspire maintenant à consolider les changements intervenus pour s'inscrire dans la stabilité et offrir au personnel des conditions sûres, stables et performantes. Cette phase de consolidation, essentielle dans un secteur soumis à de tels changements en quantité comme en intensité, ne doit pas être négligée, au risque de priver l'activité pénitentiaire du bénéfice des efforts consentis.

Dans cette optique, la volonté d'améliorer la sécurité et la stabilité du personnel s'est concrétisée par des formations continues des agent-e-s de détention (lutte contre le feu, réanimation cardiopulmonaire, self-défense, mises en situation sur le lieu de travail, ...) et des cadres. Un concept de semaine d'intégration pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs, organisé en grande partie avec les ressources internes, a par ailleurs été testé avec succès : plusieurs modules et ateliers ont été préparés afin de présenter de manière ciblée le service, ses compétences, ses entités et les différents partenariats.

## 3.2. Gestion

### Comptes

Après bouclement, les comptes du service présentent des charges nettes pour un montant de Fr. 22'490'423 francs, ce qui représente un écart positif de Fr. 4'932'266.– par rapport aux charges nettes budgétées. Ce montant s'explique d'une part par le groupe de nature comptable lié aux charges du personnel et plus particulièrement par une différence positive liée au recrutement du personnel (temps qui s'écoule entre le départ effectif d'un collaborateur et son remplacement), problématique accentuée en 2017, d'autre part par les rubriques budgétaires comptabilisant les frais de placements des personnes détenues dans des établissements hors canton. En effet certains placements, initialement prévus hors-canton, ont pu être absorbés par les places disponibles dans le canton suite à la rénovation des établissements pénitentiaires neuchâtelois. Par ailleurs, suite aux mesures d'assainissement initiées par le Conseil d'État en 2016 et l'évaluation globale des comptes courant 2017, le service pénitentiaire a porté une attention particulière aux différents engagements financiers.

	<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Comptes 2017</b>
Charges brutes (Fr.)	30'120'410.–	32'092'189.–	28'309'216.–
Revenus (Fr.)	- 4'526'170.–	- 4'489'500.–	- 5'818'793.–
<b>Charges nettes (Fr.)</b>	<b>25'594'240.–</b>	<b>27'422'689.–</b>	<b>22'490'423.–</b>

### Ressources humaines

Au 31 décembre 2017, l'effectif du service pénitentiaire était de 113.90 EPT pour 123 collaboratrices et collaborateurs. Le service comptait également une apprentie, une stagiaire OAI, quatre placements ORP et deux stagiaires criminologues de l'Université de Lausanne.

L'année 2017 a été caractérisée par de nombreuses mutations au sein du personnel, toutes entités confondues : 16 départs (2 départs à la retraite anticipée, 2 licenciements et 12 démissions majoritairement dans le personnel administratif), 14 engagements, 3 promotions et diverses autres mutations de taux d'activité et de fonctions. Par périodes, le nombre de postes non pourvus a été très élevé, ce qui a impacté les collaborateurs en place ; en particulier et nonobstant l'augmentation de l'effectif réalisé ces dernières années, la dotation en personnel uniformé reste en dessous des recommandations et chaque absence dans l'encadrement constitue un sérieux frein à une prise en charge sûre et à des conditions de travail saines pour le personnel. Les règles strictes en matière de recrutement, la difficulté à pourvoir certains postes, le rythme et l'intensité des réformes en cours au sein du service pénitentiaire depuis quelques années, les absences de collaborateurs accidentés ou malades dans un contexte où la pénibilité du travail est élevée, les inquiétudes liées à l'avenir des prestations de la caisse de pensions ou encore l'accroissement des exigences imposées en raison de la complexification de l'environnement et des réformes entreprises au sein de l'administration sont autant de facteurs qui ont pesé sur la marche opérationnelle du service et engendré une fatigue marquée au sein des équipes en 2017. Le personnel a donc dû faire preuve de flexibilité et de fortes capacités d'adaptation afin de faire face aux missions qui lui incombent, ceci dans le respect à la fois des normes applicables et des individus avec lesquels il travaille au quotidien.

L'augmentation de la capacité d'accueil au sein de l'établissement d'exécution des peines de Bellevue appelle une adaptation des ressources humaines. À la fin 2017, il était malheureusement à craindre que les postes prévus dans le plan d'action ne soient pas non seulement réduits, mais purement supprimés. Les risques sont notamment de devoir renoncer à assurer la mise à disposition du travail et de la formation imposés par le droit fédéral, mais aussi des impacts sécuritaires incontrournables par manque de personnel d'encadrement.

À l'office d'exécution des sanctions et de probation, l'activité de l'unité d'évaluation pénale a été suspendue depuis février 2017 en raison du départ de la responsable et de l'absence de la chargée d'évaluation pour cause de congé de maternité. Suite aux difficultés à repourvoir le poste de responsable, cette unité a été restructurée et reprendra son activité début 2018.

### **Locaux**

L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité des travaux initiés en 2011 à l'établissement d'exécution des peines de Bellevue. Dans ce contexte, le nombre maximum de places de détention a pu être maintenu à 48 alors que le plan d'action n'en prévoyait que 35. À noter que 15 de ces places ont été mises à disposition des autres cantons du concordat sur l'exécution des peines et des mesures dans les cantons latins.

Plusieurs chantiers ont été ouverts simultanément. Le travail du personnel n'en a pas été facilité ; une importante adaptation des flux des personnes et de la gestion des risques sécuritaires a été nécessaire en raison de la présence de nombreux intervenants externes sur le site. Il faut exprimer de la gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur investissement dans des conditions bruyantes et complexes, sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer ou que la prise en charge des personnes détenues en ait pâti.

Les travaux se sont terminés dans les délais en fin d'année 2017, étant précisé que des finitions et corrections seront encore réalisées en 2018. L'établissement propose désormais 65 places de détention de sécurité élevée, soit l'effectif prévu par le plan d'action. Un nouveau concept de prise en charge a été élaboré.

S'agissant de l'établissement de détention La Promenade, l'activité de 2016 avait été marquée par le terme des importants travaux menés au cœur même de l'établissement. En 2017, les travaux d'entretien ont succédé au chantier ; ce suivi a nécessité passablement d'investissement de la part des cadres et du personnel. Les bureaux mis à disposition des cadres et du personnel administratif, ainsi que du personnel médical, demeurent exigus.

Les locaux à disposition de la direction du service et de l'office d'exécution des sanctions et de probation donnent satisfaction.

### **Aspects légaux**

L'office d'exécution des sanctions et de probation a été appelé à revoir une nouvelle fois les dispositions légales applicables à l'exécution des sanctions au vu de la modification du Code pénal au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il a fallu se familiariser avec le bracelet électronique, jusqu'alors inconnu dans le canton, et revoir les pratiques en raison de la mutation du travail d'intérêt général (TIG) en modalité d'exécution et la réintroduction des courtes peines privatives de liberté. Une nouvelle loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes (LPMPA, RSN 351.0) est en parallèle entrée en vigueur.

### **3.3. Activités déployées**

Le service pénitentiaire ne saurait accomplir ses missions et conduire des projets d'envergure sans s'entourer dans cette dynamique de l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et des institutions partenaires, dont les missions connexes et les compétences sont indispensables à la mise en œuvre de prestations de qualité, avec la volonté d'améliorer en permanence la connaissance des missions de chaque entité, mais également d'utiliser de manière efficiente les compétences respectives de chaque acteur. Il a ainsi par exemple poursuivi son implication dans le programme de renforcement de l'efficacité de la chaîne pénale, de lutte contre le trafic de drogue et de mise en œuvre des expulsions pénales.

### **Office d'exécution des sanctions et de probation (OESP)**

L'OESP accomplit les tâches dévolues par le code pénal à l'autorité d'exécution et à l'autorité de probation.

#### **Projets réalisés**

Suite à la fusion de l'office de probation et de l'office d'application des peines et mesures, l'année 2017 a permis de concrétiser la nouvelle organisation par, notamment, la finalisation du projet visant à n'utiliser qu'un seul programme informatique pour la gestion des dossiers, soit Juris qui est maintenant décliné dans tout le service. En parallèle à leurs activités quotidiennes, les collaborateurs des anciens offices ont dû apprendre de nouvelles tâches, de nouveaux outils, de nouveaux regards, pour ne pas dire un nouveau métier. Cette fusion s'étant réalisée sans appui externe, l'investissement de chacun doit être salué.

L'important effort mis depuis quelques années sur le rattrapage, puis sur le traitement des dossiers de sanctions pécuniaires converties en privation de liberté a porté ses fruits.

Ainsi et malgré une nouvelle année chargée de modifications suite à la poursuite de la mise en œuvre de nouvelles cultures de travail, aux nouvelles missions dévolues par le législateur fédéral et à un nombre conséquent de changements au sein du personnel, les missions ont pu être assurées sans préjudice.

#### **Statistiques**

L'activité liée aux prises en charge est demeurée quantitativement stable, hormis pour les sanctions pécuniaires qui ont subi une nouvelle très forte hausse inattendue et sans qu'un motif autre que les flux administratifs survenus en amont puisse l'expliquer.

La forte hausse du nombre de dossiers reçus en vue d'une exécution d'une peine privative de liberté de moyenne durée doit, lui aussi, être relevé.

L'activité de l'office en chiffres a été la suivante :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Affaires ouvertes (pouvant englober plusieurs jugements)	1559	2422	1397	834	904	<b>2086</b>
Nouvelles sanctions traitées durant l'année	2665	4349	2324	1829	1995	<b>3819</b>
dont privation de liberté de substitution d'une peine pécuniaire ou d'une amende impayée	1933	3382	1455	1008	1483	<b>3458</b>
dont privation de liberté de 6 à 12 mois	72	52	57	77	50	<b>132</b>
dont privation de liberté de plus de 12 mois	35	55	41	56	46	<b>52</b>
dont mesure ambulatoire (art. 63 CP)	11	12	7	16	17	<b>6</b>
dont mesure institutionnelle (art. 59 à 61 CP)	7	3	20	10	13	<b>9</b>
dont mesure d'internement (art. 64 CP)	0	1	0	0	0	<b>3</b>
dont travail d'intérêt général	252	338	344	276	14	<b>159</b>
Exécutions anticipées peines ou mesures	20	37	27	41	35	<b>35</b>
Exécutions de privations de liberté au régime ordinaire	840	689	472	356	451	<b>550</b>
Exécutions de privations de liberté au régime de la semi-détention	29	17	8	4	25	<b>15</b>
Situations soumises à la commission de dangerosité	42	46	55	62	48	<b>45</b>
Dossiers de TIG renvoyés au juge pour conversion	124	169	108	129	154	<b>94</b>
Encaissement de sanctions pécuniaires converties en détention (en Fr.)	661.000	641.000	508'000	301'000	389'338	<b>396'944</b>
Libérations conditionnelles accordées pour des peines	71	58	79	78	93	<b>88</b>
dont avec assistance de probation	43	29	36	26	20	<b>19</b>
Refus de libération conditionnelle pour des peines	31	24	23	27	25	<b>30</b>

Libération conditionnelles accordées pour des mesures institutionnelles	6	4	6	5	6	5
dont avec assistance de probation	6	3	6	5	4	4
Refus de libération conditionnelle pour des mesures institutionnelles	21	22	17	20	23	17
Levées de mesures ambulatoires	11	8	8	6	5	9
Refus de levées de mesures ambulatoires	22	19	19	19	15	23

	Nouveaux dossiers	Solde 2017
Assistance de probation - Condamnation à du TIG avec sursis	1	1
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis (44.2 CP)	12	21
Assistance de probation - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (44.2 CP)	2	5
Contrôle de règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis (42 CP)	7	16
Contrôle des règles de conduites - Condamnation à une PPL avec sursis partiel (43 CP)	0	0
Exécution de peine suspendue - mesure ambulatoire (63 CP)	0	0
Exécution Travail externe ou logement externe avec assistance de probation	1	1
Libération conditionnelle - exécution de peine avec assistance de probation (87.2 CP)	11	20
Libération conditionnelle - mesure institutionnelle - addictions (62 CP)	3	3
Libération conditionnelle - mesure institutionnelle - troubles mentaux (62 CP)	3	3
Libération provisoire avec mesures de substitution (237 CPP)	4	12
Prolongation du délai d'épreuve - Condamnation à une PPL avec sursis (46.2 CP)	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>84</b>

### **Établissement de détention La Promenade (EDPR)**

L'EDPR est essentiellement affecté à la détention avant jugement (56 places) et à l'exécution de sanctions pénales en principe pour une année au plus (56 places) en milieu fermé en tant qu'établissement de niveau de sécurité élevé. Il possède ainsi une capacité d'accueil maximale théorique de 112 places réparties selon des secteurs qui séparent les différents régimes.

Le panel des délits à l'origine des détentions à l'EDPR reste très large et mêle des infractions routières aux brigandages en passant par les vols, les infractions en lien avec les stupéfiants ou les infractions à caractère sexuel.

Les profils des personnes détenues restent éminemment compliqués et toujours soumis aux aléas des flux migratoires et des problématiques psychiatriques. Le fait pour l'établissement d'être la porte d'entrée de la détention dans le canton accentue les difficultés liées à ces profils. Ces derniers entraînent des interventions d'urgences nombreuses, des soins médicaux en constante augmentation et des sanctions disciplinaires régulières. *In fine*, ces profils méritent une adaptation continue de l'ensemble des intervenants et des collaborateurs externes, puisqu'une première mission consiste à stabiliser ces personnes en détention.

### **Projets réalisés**

Une majorité des personnes en exécution de peine a pu être occupée au moins partiellement au sein des ateliers de l'établissement. Les partenariats avec l'association REPR, FEP, un art-thérapeute, les visiteurs et aumôniers se sont poursuivis en 2017. Seuls les ateliers créatifs "pères-enfants" organisés par REPR ont été abandonnés, faute de moyens. De même, l'imam a mis fin à ses interventions dans l'établissement.

## **Statistiques**

Le nombre de journées de détention pour l'année 2017 se monte à 34'494, soit une augmentation de 11% par rapport aux chiffres de 2016 et un taux d'occupation de 85%, dans la norme d'un établissement proposant plusieurs régimes et veillant à un hébergement conforme aux droits humains. En 2017, 54 personnes ont par ailleurs été placées par l'EDPR en détention avant jugement sous autorité neuchâteloise dans un autre canton, pour un total de 5'291 journées, essentiellement pour des impératifs dus au bon déroulement des procédures pénales.

Depuis 2017, les personnes en détention pour des mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ont été autorisées à séjourner dans l'établissement pour une durée maximale de 72 heures. Trois personnes ont ainsi été détenues à ce régime, pour un total de 6 journées de détention.

Enfin, aucune évasion n'a été recensée en 2017. Plusieurs événements d'une certaine gravité sont néanmoins à relever : une personne s'est suicidée dans l'établissement, 2 tentatives de suicide ont été déjouées et 2 incendies ont été boutés. Il a dû être fait appel à une ambulance à 35 reprises et 11 appels au médecin de garde ont été effectués. Pour finir, une agression sérieuse à l'encontre d'une collaboratrice a été commise par une personne détenue en décembre 2017. Le nombre de sanctions disciplinaires est quant à lui resté stable par rapport à 2016.

## **Établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB)**

L'EEPB est un établissement fermé, de niveau de sécurité élevée, affecté à l'exécution des peines et des mesures. Il encadre des profils de personnes détenues complexes, y compris des personnes considérées comme dangereuses au sens du code pénal. Après avoir connu une capacité d'accueil réduite durant les travaux de rénovation, il offre 65 places de détention dès 2018.

## **Projets réalisés**

2017 a été marqué par la continuité dans l'application du plan d'action notamment en ce qui concerne l'organisation du travail, la conduite des collaborateurs, l'élaboration et la mise en œuvre des procédures et directives sécuritaires et d'encadrement. Les normes sont connues et appliquées par les collaborateurs, permettant de travailler dans un cadre rassurant et sécurisé.

La menuiserie a assuré, dans le cadre des travaux de rénovation, la fabrication du mobilier, en plus de commandes pour des clients privés. Les ateliers de sous-traitance et bio ont poursuivi leurs services en faveur de tiers, en maintenant le volume de production par rapport à l'an passé. L'atelier de nettoyage a assuré l'entretien des locaux de l'EEPB, selon le plan d'hygiène mis en place. L'atelier buanderie a assuré le nettoyage et l'entretien du linge de l'établissement, permettant d'occuper de manière valorisante deux personnes détenues. L'atelier de boulangerie, initialement prévu pour confectionner le pain et d'autres produits pour les deux établissements du canton ainsi que pour des tiers, n'a livré que l'EEPB faute de maître d'atelier ; également pour ce motif la possibilité d'une formation certifiée n'existe pas. L'atelier de boulangerie n'est pas parvenu, faute de ressources, à atteindre ses ambitieux objectifs, mais il est aujourd'hui fonctionnel et assure la production de pain et d'autres produits nécessaires à la vie de l'établissement. L'atelier cuisine a évolué vers une quasi-exclusion des produits fast-food ou surgelés, en valorisant les aliments préparés par les personnes détenues sous la responsabilité des chefs de cuisine. À la demande du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), un concept d'hygiène et d'autocontrôle a été réalisé.

Avec l'évolution de la fonction de maître socioprofessionnel, un atelier initial accueillant 8 personnes détenues arrivantes a été ouvert ; son objectif est de pouvoir les observer et évaluer leurs compétences durant les premiers mois, de sorte à tracer en partie le fil rouge de la planification de l'exécution de la sanction. Ce regard, essentiel dans le milieu pénitentiaire, permet par ailleurs de renforcer l'approche multidisciplinaire et de prendre en charge des personnes détenues à la santé fortement péjorée, peu aptes au travail en atelier.

## **Statistiques**

Le nombre de journées de détention pour l'année 2017 se monte à 17'123, soit une augmentation de 4% par rapport aux chiffres de 2016 et un taux d'occupation de presque 100%.

Fin 2017, l'établissement comptait environ 17% de personnes condamnées à une mesure thérapeutique ou d'internement, un peu plus de 13% à une peine privative de liberté de 8 ans au moins, 49% à une peine inférieure à 8 ans et 21% en exécution de peine anticipée. Comme les années précédentes, une forte demande d'accueil de personnes soumises à une mesure liée à des troubles psychiques ou une dangerosité accrue reste observée, ce qui complexifie le travail d'encadrement de ces personnes. Aucune évasion n'a été recensée en 2017. Une agression à l'encontre d'un collaborateur a été commise par une personne détenue en décembre 2017.

### **3.4. Perspectives d'avenir**

Le service pénitentiaire a poursuivi son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de population carcérale difficile qui rendent la conduite des projets plus complexe encore.

Dans un contexte où l'absence de budget restreint fortement les perspectives, plusieurs défis jailliront néanmoins l'activité du service pénitentiaire en 2018 :

- L'EEPB sera inauguré et exploitera alors 65 places de détention de sécurité élevée. L'usage de ces nouvelles infrastructures nécessitera une attention constante et la création ou la mise à jour de plusieurs directives internes.
- Le plan d'action soumis au Grand Conseil en septembre 2013 continuera donc à se déployer. Les décisions intervenues en ce qui concerne l'attribution des postes nécessaires à l'encadrement de davantage de personnes détenues impliqueront toutefois une mise en place partielle du concept sécuritaire et de la prise en charge, avec une forte sollicitation prévue du personnel en place.
- Après une importante modification du droit des sanctions au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mise en œuvre de nouvelles formes d'exécution des peines, dont la surveillance électronique, constituera un thème particulier.
- L'augmentation massive des peines privatives de liberté de substitution (peines pécuniaires ou amendes impayées) devra être gérée dans toute la possibilité des restrictions budgétaires actuelles.
- Le service prendra une part active à la concrétisation d'un processus intercantonal de gestion des risques en exécution des peines, avec une entrée en fonction prévue en 2020.
- Avec une nouvelle LPMPA en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il s'agira d'adapter les arrêtés subséquents et d'actualiser les normes cantonales en matière de détention.

### **3.5. Conclusion**

Dans une phase où de grands travaux s'achèvent, il convient aujourd'hui de stabiliser un service qui n'a cessé d'être en mouvement depuis plusieurs années, dans un contexte politico-financier délicat. Permettre au personnel du service pénitentiaire de mener son importante mission publique dans un contexte stable, sûr et consolidé permettra à l'ensemble de la population neuchâteloise de savoir qu'elle peut compter sur cet important chaînon sécuritaire.

Divers projets se poursuivront toutefois en 2018 à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique indispensable d'adaptation à l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales et des impératifs de sécurité publique, de prévention de récidive ou de resocialisation des personnes condamnées.

## **4. SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE**

### **4.1. Introduction**

#### ***Contexte global***

Le service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a pour mission globale de mettre en œuvre une politique cantonale en matière de protection de la population, ainsi qu'une organisation de coordination lors d'événements majeurs, comprenant notamment des unités de police, de défense incendie, de santé publique, de services techniques et de protection civile. Dans ce cadre, il exerce la haute surveillance sur la défense incendie et les secours, il administre le fonds de la protection civile (PCi) ainsi que le fonds des contributions de remplacement en matière d'abris et il assure la formation des membres de la PCi.

Dans le domaine de la sécurité militaire, il est chargé du prélèvement de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, de tenir à jour le registre des astreints, d'organiser les journées d'orientation qui précèdent le recrutement et de contrôler l'organisation des tirs obligatoires. Gestionnaire de la place d'armes de Colombier, le SSCM exécute aussi les tâches militaires logistiques déléguées par la Confédération et il entretient les infrastructures et les installations militaires.

La gestion du parc des véhicules de l'État lui est également confiée, en termes de planification, d'achat, d'entretien, de maintenance et de vente.

### **4.2. Gestion**

#### ***Ressources humaines***

Le SSCM occupe 8 femmes et 36 hommes pour un total de 47,1 EPT. Il est à relever que le service, dans le cadre des réformes de l'État, a diminué ses effectifs de 1,5 EPT. De plus, le SSCM forme 5 apprenti-e-s réparti-e-s dans les différentes sections. On relève également que 9 personnes au bénéfice de mesures d'insertion professionnelle sont encadrées par les collaborateurs et les collaboratrices du service.

### **4.3. Activités déployées**

#### ***Domaines liés à la sécurité civile***

##### ***Protection de la population et protection civile***

Dans le cadre du projet de réorganisation de la protection civile, des réflexions relatives au nombre de régions PCi, à la gouvernance, au financement et au nombre de jours de service ont été menées. Elles aboutiront vraisemblablement à une modification de la réglementation d'exécution en matière PCi durant l'année 2018. En sus de la formation de base, des spécialistes et des cadres, le SSCM est intervenu pour former le personnel d'aide au commandement d'ORCCAN et du véhicule de commandement des sapeurs-pompiers, ainsi que pour le personnel d'appui du poste médical avancé.

### ***La protection civile neuchâteloise en quelques chiffres***

Au cours de l'année 2017, une centaine de nouveaux astreints ont été incorporés à la protection civile neuchâteloise, portant les effectifs totaux à 1'300 personnes. 159 recrues ont effectué leur formation de base au centre d'instruction de Couvet, de même que 23 cadres et spécialistes provenant de l'ensemble des cantons romands, représentant un total supérieur à 2'000 jours/hommes.

### ***Organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel (ORCCAN)***

Les travaux de mise en œuvre de la doctrine d'engagement ORCCAN se sont poursuivis tout au long de l'année 2017, avec notamment la mise en route de nouveaux projets comme la mise à l'étude de la stratégie globale en matière de gestion des infrastructures de conduite en cas de crise, d'événement majeur ou de catastrophe.

Après la création de l'organe de conduite régionale (OCRg) du Val-de-Travers en 2016, la région Val-de-Ruz a également validé son OCRg en mars 2017, en collaboration avec la Confédération.

Suite à l'entrée en fonction du nouveau chef de service en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017, le poste de chef de l'état-major de crise cantonal (EMCC) est désormais occupé et l'état-major réduit (EMR) est à nouveau composé de 10 membres.

Au cours de l'année 2017, le piquet ORCCAN a été alerté à 39 reprises, principalement pour des alertes « dangers naturels » émises par MétéoSuisse. Huit événements ont nécessité un suivi de situation par le piquet ORCCAN et le SSCM, et deux ont impliqué la mise sur pied de l'EMCC. Quant à l'EMR, qui fonctionne comme organe de veille, il s'est réuni à 9 reprises.

Les cellules ORCCAN mises sur pied lors de la grippe aviaire en novembre 2016 et lors de la crise des réfugiés en décembre 2015 ont toutes deux été dissoutes respectivement le 7 mars et 5 septembre 2017.

L'exercice Tornado 17 s'est déroulé comme prévu en 2 phases, du 24 mai au 22 juin 2017. La première était destinée aux états-majors de conduite du canton et de la Ville de Neuchâtel (OCC), réunissant 47 participants lors de différentes séquences de 1 à 2 jours consécutifs. La seconde phase a débuté le 19 juin 2017 avec l'arrivée d'un bataillon d'aide en cas de catastrophe de l'armée sur le territoire neuchâtelois, afin d'exécuter les 10 missions qui lui étaient assignées. Par ailleurs, 189 intervenants civils issus des différentes forces d'intervention du canton ont également participé à l'exercice.

### ***Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP)***

L'UNIP est intervenue à 37 reprises durant l'année, offrant ainsi un soutien psychosocial à plus de 150 personnes.

### ***Domaine des constructions***

542 dossiers ont été examinés dans le cadre des dispenses de construction d'abri. 186 ont bénéficié d'une réponse positive moyennant le paiement d'une contribution de remplacement pour un montant total de 935'549 francs. Lors des contrôles de construction effectués durant l'année, 4 abris ont été reconnus techniquement en ordre, augmentant de 136 le nombre total de places protégées.

Les taux de couverture en places protégées sur le lieu d'habitation dans les régions sont les suivants : Entre-deux-Lacs : 102%, Littoral centre : 90%, Littoral Est 107%, Montagnes neuchâteloises 70%, Val-de-Ruz : 91%, Val-de-Travers : 65%.

### ***Prestations de mise en application de la législation fédérale relative à l'obligation de servir***

### ***Arrondissement militaire – Informations aux conscrits, recrutement et libérations***

Durant l'année 2017, 14 journées d'information aux conscrits ont été organisées dans les locaux du SSCM à Colombier, auxquelles se sont rendus 840 futurs conscrits sur les 880 convoqués. Le taux de défaillant s'élève à 4,5%, ce qui représente une diminution de 1,5 point par rapport à l'exercice 2016. En outre, le SSCM a envoyé 971 convocations au recrutement et a traité l'ensemble des demandes de report ou de permutation de service.

Le canton de Neuchâtel a également procédé à la libération de 15 officiers ainsi que 210 soldats et sous-officiers.

### ***Affaires militaires – Contrôles militaires, décisions disciplinaires, tirs obligatoires, taxe d'exemption de l'obligation de servir***

Le SSCM est compétent dans le domaine des contrôles militaires ainsi que pour l'examen des demandes de report de cours de répétition pour l'ensemble des militaires établis dans le canton. Pour l'exercice 2017, 575 militaires ont présenté une ou plusieurs requêtes de report de leurs obligations militaires.

Le commandant d'arrondissement a prononcé des sanctions pour un montant avoisinant les 80'000 francs dont la majorité provient de défaillances au recrutement et de non-accomplissement des tirs obligatoires. Le SSCM a également la charge de collecter la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour le compte de la Confédération. Pour l'année 2017, le service a encaissé 3,9 millions de francs et a ainsi perçu près de 780'000 francs, soit 20% de la somme, à titre de commission de perception.

En prévision de la mise en application des nouvelles directives et ordonnances fédérales DEVA, le personnel de la section a suivi des formations dans les domaines de la taxe d'exemption, de la gestion de personnel militaire et du logiciel PISA.

### ***Gestion de l'infrastructure et prestations au profit de l'armée***

La section en charge de l'infrastructure et des prestations au profit de l'armée a conduit plus de 100 chantiers sur le site de Colombier et ses dépendances, représentant un coût d'entretien de 600'000 francs. Sur mandat de la Confédération, la section a assuré le suivi de travaux pour 800'000 francs qui ont été effectués sur la place d'armes et les installations de tir. Elle a également effectué plus d'une centaine de dépannages et soutiens divers à la police neuchâteloise et au centre interrégional de formation de police. Conformément aux contrats passés avec la Confédération, le SSCM a contrôlé et entretenus plus de 2000 fusils d'assault et a géré 333 tonnes de matériel, se traduisant par la réception de 994 palettes et l'expédition de 772 autres.

Le SSCM a pris les mesures nécessaires afin de participer et d'accompagner efficacement la restructuration de l'armée initiée par le projet DEVA. Les collaborateurs de la section ont été formés en conséquence et ont participé à plusieurs séances d'instruction.

### ***Garages de l'État et atelier mécanique automobile***

Le parc des véhicules et machines de l'État compte 1'002 unités pour une valeur à neuf de 32 millions de francs.

La mise en place d'une structure centralisée pour l'ensemble des services s'est poursuivie. Cela s'est traduit par une demande au Grand Conseil d'un crédit d'engagement de 11,9 millions de francs pour les quatre prochaines années, destinée au renouvellement ordinaire des véhicules et des machines de l'État. Cette demande résulte d'une étude globale du parc de véhicules. Elle définit les groupes d'utilisateurs, leurs défis et rassemble leurs besoins en une seule demande qui permettra, à terme, de retrouver une stabilité dans les dépenses qui soit compatible avec les règles de bonne gestion des biens. L'objectif est de permettre aux diverses entités de l'État d'accomplir leurs tâches dans des conditions acceptables, en respectant la sécurité au travail des collaborateurs tout en améliorant le bilan environnemental. Dans l'attente de la mise en place de la stratégie recherchée par le regroupement des garages, la moitié du crédit a été accordé par le Grand Conseil jusqu'en 2019.

L'ensemble des véhicules stockés, notamment ceux séquestrés par le ministère public, a été transféré sur un seul site, propriété de l'administration cantonale. Cet effort de rationalisation permettra une économie substantielle de 100'000 francs par an.

Les collaborateurs des garages de l'État ont procédé à 1'700 prises en charge en atelier, 13'600 sorties carburant et à 74 nouvelles immatriculations et mises hors service.

À noter que les garages de l'État se sont vu confier la gestion de la cellule de transport du Conseil d'État. Cette dernière a procédé à 218 courses durant l'exercice 2017.

#### **4.4. Perspectives d'avenir**

En matière de protection de la population, la coordination entre les différents acteurs de la sécurité méritera d'être approfondie. Il s'agira de mettre en place une vision stratégique des infrastructures de conduite, de constituer des domaines spécialistes en lien avec ORCCAN et de développer des synergies entre les partenaires, notamment dans le cadre du personnel d'aide au commandement de la PCi, des sapeurs-pompiers et de la police.

La réorganisation de la PCi se poursuivra en 2018 et se traduira par une modification de la réglementation d'exécution. Une diminution du nombre de régions est recherchée, en cohérence avec le fonctionnement de la défense incendie, ainsi qu'une clarification de la gouvernance et du financement. En parallèle, les modifications envisagées de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, et leurs répercussions possibles sur les cantons, nous incitent à rester attentifs.

En matière de sécurité militaire, dans un but de recherche d'optimisation, une modification du processus de traitement des débiteurs de la taxe d'exemption sera analysée, de même que la mise en place d'un nouveau mode de convocation au recrutement. La qualité des prestations rendues au profit de la Confédération devra être maintenue à un bon niveau. Cela passera par une planification pragmatique des investissements et par un soutien à la mise en œuvre du DEVA.

Au niveau des garages, la finalisation de la stratégie recherchée par la centralisation des missions sera poursuivie. Cela impliquera le développement de synergies entre les services et de mener à terme les réflexions sur la taille du parc véhicules par rapport aux prestations fournies, la politique d'achat, le type de véhicules, les impacts énergétiques et les économies de fonctionnement.

#### **4.5. Conclusion**

La sécurité étant un critère déterminant de la qualité de vie, elle débute par la confiance qu'elle inspire auprès de la population et des différents partenaires de la protection de la population. Dans ce cadre, trois axes doivent être développés.

Le service doit tout d'abord être crédible : « savoir-faire et savoir être » vis-à-vis de ses partenaires. Il doit être capable de viser des objectifs d'efficacité et de qualité au coût le plus bas possible pour la population et les bénéficiaires de prestations.

Ensuite, les acteurs de la sécurité doivent être en mesure de s'adapter. Cela signifie que les structures en place, le personnel, le matériel et les infrastructures doivent être adaptés aux risques, aux menaces ou à une situation donnée. L'organisation de la sécurité ne doit en aucun cas rester figée. Sa capacité à s'adapter à l'évolution de la situation est une condition essentielle au bon accomplissement de sa mission. Le fonctionnement de la sécurité doit faire l'objet d'un contrôle régulier et rigoureux.

Enfin, une vision globale à l'ensemble des partenaires de la sécurité doit être mise en place dans le cadre d'une saine coordination des moyens au profit de la protection de la population.

## 5. SERVICE DE LA JUSTICE

### 5.1. Introduction

L'année a été marquée par la préparation à la mise en oeuvre de la réforme de l'État et l'entrée en vigueur de son nouveau système d'information et de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette opération a nécessité un investissement important dès le mois d'août. Il a fallu suivre de nombreuses formations, effectuer un grand nombre de tests afin d'éditer les documents, paramétrer les nouvelles procédures informatiques et financières, comprendre les nouveaux outils et réorganiser certaines activités. Cela a nécessité engagement conséquent des collaborateurs dévolus aux tests ainsi qu'une coordination permanente avec les services centraux.

Il a été procédé à trois migrations du programme informatique de gestion des amendes d'ordre et tarifées et deux migrations du logiciel des ordonnances pénales administratives. Les dernières migrations avaient pour but de permettre la gestion des nouveaux fichiers de paiements de la Poste.

De nombreux tests ont été nécessaires toute l'année, afin de permettre l'utilisation des appareils City-control achetés par la Ville de Neuchâtel pour émettre les amendes d'ordre. Ces appareils sont en fonction depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Une nouvelle loi (LDCN) et son règlement d'application sur le droit de cité neuchâtelois ont été élaborés avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les processus, le programme informatique et le site Internet ont été adaptés aux nouvelles bases légales. En parallèle, une grande quantité de demandes de naturalisation a dû être absorbée.

Finalement, les chantiers de modification du règlement de la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires (RE-LACDM) et de modification de la loi sur l'harmonisation des registres (LHRCH) ont été menés à bien en vertu de la loi sur la protection des données. De surcroît, une sensibilisation aux règles de la protection des données a été entamée auprès des trois Églises reconnues dans notre canton.

### 5.2. Gestion

#### ***Ressources humaines***

##### ***Personnel au 31.12.2017***

1 chef de service (1 EPT), 5 responsables de secteur (4.45 EPT), 29 collaborateurs administratifs (22.75 EPT), 1 stagiaire et 1 apprentie. L'effectif a été réduit de 0.9 EPT durant l'année sous revue.

#### ***Organisation du service***

Le service est composé des 6 entités que sont : le secrétariat, les secteurs des créances judiciaires, des frais de justice, des documents d'identité, des naturalisations et de l'autorité de surveillance de l'état civil et du contrôle des habitants.

Le secrétariat s'occupe de la tenue du casier judiciaire, du fichier ADN, du registre des avocats, de la logistique des examens d'avocats et de notaires, du paiement de l'assistance judiciaire et de la comptabilité générale.

Au-delà du contrôle des arrondissements, l'autorité de surveillance de l'état civil traite des actes étrangers, des changements de nom, des désaveux et reconnaissances en paternité, de la procédure de préparation au mariage ou au partenariat, de la réintégration ou libération du droit de cité, des corrections au registre suisse de l'état civil, des sanctions de nominations des officiers et de leur formation. L'autorité de surveillance du contrôle des habitants émet des directives, des avis et assure la formation des préposés. L'entité des naturalisations assume le processus de gestion de ses dossiers et le secteur des documents d'identité établit les passeports biométriques, les passeports provisoires, les visas Schengen, les titres de voyage et les permis de séjour.

Le secteur des créances judiciaires procède au recouvrement des amendes d'ordre et tarifées, alors que celui des frais judiciaires perçoit les ordonnances pénales normales et administratives, les jugements et procède au recouvrement des avances d'assistance judiciaire.

### ***Aspect légaux ou réglementaires principaux***

En février, modification de l'arrêté sur les émoluments perçus par les autorités cantonales en matière de notariat (RELN).

En mars, adoption d'une nouvelle loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN).

En mai, modification du règlement d'exécution de la loi sur le traitement des actes à cause de mort et actes similaires (RE-LACDM).

En juin, adoption de la modification de la loi sur l'harmonisation des registres (LHRCH) et nomination des membres de la commission de surveillance du notariat, de l'autorité de surveillance des avocats, du Conseil notarial, de la commission chargée de l'examen préalable des dossiers de naturalisation ainsi que d'un membre du Conseil de la magistrature.

En juillet, adoption du nouveau règlement d'exécution de la loi sur le droit de cité et nomination des membres de la commission d'examens du barreau et du notariat.

En août, adoption d'un arrêté autorisant TransN à accéder à la BDP.

## **5.3. Activités déployées**

### ***Assistance judiciaire***

1'382 dossiers (1'196 en 2016) ont été enregistrés dont 940 dossiers civils (870 en 2016), 400 pénaux (282 en 2016) et 42 administratifs (44 en 2016).

### ***Naturalisations***

Le Conseil d'État a accepté 600 demandes de naturalisation (604 en 2016) pour 1'067 personnes (1'092 en 2016), aucun refus n'a été prononcé (1 en 2016). Il a été réceptionné 975 demandes (701 en 2016).

Le Secrétariat d'État aux migrations nous a transmis 250 demandes d'enquête concernant des procédures facilitées (263 en 2016) et 2 concernant des procédures en annulation de la naturalisation facilitée (2 en 2016). Le Conseil d'État a donné son assentiment à l'annulation de 3 naturalisations facilitées (3 en 2016).

### ***Loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)***

Le Conseil d'État a ratifié 2 agrégations (1 en 2016). Il a prononcé 1 réintégration neuchâteloise (2 en 2016) et 3 libérations du droit de cité neuchâtelois (2 en 2016).

## **Surveillance de l'état civil**

### **Statistiques de l'état civil :**

Il a été enregistré 1'561 naissances (1'614 en 2016), 649 reconnaissances par le père (658 en 2016), 639 mariages / partenariats (666 en 2016) et 1'513 décès (1'557 en 2016).

Il a été accordé 768 autorisations de transcrire dans Infostar des faits d'état civil survenus à l'étranger (722 en 2016), ainsi que 19 adoptions (10 en 2016), 193 naturalisations facilitées de conjoints (209 en 2016), 23 naturalisations facilitées d'enfants (42 en 2016), aucune libération (1 en 2016) et aucune réintégration (0 en 2016).

121 (117 en 2016) demandes de changement de nom ont été examinées.

### **Documents d'identité**

Il a été établi 10'284 passeports (12'747 en 2016) et 16'861 cartes d'identité (19'725 en 2016).

2'143 (1'867 en 2016) saisies biométriques ont été effectuées pour les titres de séjour, 332 (323 en 2016) pour les titres de voyage (passeports pour étrangers) et 379 (399 en 2016) pour les visas (type D et C) de ressortissants étrangers provenant d'États tiers (hors UE/AELE).

### **Amendes**

Il a été facturé 25'356 ordonnances pénales normales et administratives (27'517 en 2016). Cette différence s'explique par l'édition de 2'200 ordonnances pénales administratives en moins. De plus, 2'838 extraits de jugements des tribunaux et dossiers d'assistance judiciaire (3'239 en 2016) ont été traités. Enfin, 223'938 amendes d'ordre et tarifées ont été enregistrées (245'745 en 2016). En 2017, un total de 252'132 dossiers a été géré (276'501 en 2016).

### **Casier judiciaire & Profils ADN**

Le service de coordination VOSTRA a enregistré 593 extraits de jugement des tribunaux neuchâtois (542 en 2016), 3'089 ordonnances pénales du ministère public (3'181 en 2016), 47 avis de récidive (189 en 2016) et 137 informations de libération conditionnelle (136 en 2016). Cette entité a également traité 951 mandats de saisie de données ADN (1'320 en 2016).

### **Barreau & Notariat**

La commission d'examen du barreau s'est réunie 5 fois. 23 candidats (16 en 2016) ont obtenu le brevet d'avocat.

La commission d'examen du notariat a organisé deux sessions (2 en 2016). Aucun candidat n'a obtenu son brevet (1 en 2016).

### **Conseil notarial**

#### **Séances**

Le Conseil notarial s'est réuni 6 fois.

#### **Inspection des Études (LN 21)**

10 notaires ont été inspectés dont deux pour leur inspection finale. Les inspections n'appellent aucune remarque.

### **Contrôles financiers des Études (LN 22)**

Tous les notaires ont été invités à subir le contrôle financier, sauf un. Ces contrôles sont en cours sein du Conseil notarial.

### **Formation des stagiaires (LN 13)**

Nous comptons 6 nouveaux stagiaires, dont une stagiaire qui a arrêté durant cette année.

### **Tâches générales (LN 20)**

Le Conseil notarial a traité diverses questions de technique notariale et de droit. Il s'est interrogé au sujet des sociétés de notaires organisées en SA. Il a interpellé le Conseil d'État via le département de la justice, de la sécurité et de la culture qui instruit actuellement le dossier.

## **5.4. Perspectives d'avenir**

Pour les années à venir, il s'agira en particulier de :

- terminer l'implantation des processus de gestion métier, ainsi que les flux financiers dans le nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE), en particulier par la réalisation d'une interface entre les logiciels SAP et Ci-Power pour le transfert des dossiers à l'office du contentieux.
- lancer la production du logiciel informatique de transfert automatique des dénonciations pénales de TransN au service de la justice (JUST). Assurer les migrations des nouvelles versions des programmes informatiques de gestion des amendes d'ordre et tarifées ainsi que des ordonnances pénales administratives. Améliorer la transmission d'informations électroniques entre le pouvoir judiciaire et le JUST. Adapter le processus de recouvrement à la future loi sur l'assistance judiciaire.
- terminer la mise en place de l'uniformisation du système de contrôle interne du JUST.
- préparer l'introduction du nouveau passeport suisse prévue en automne 2019, l'introduction de la nouvelle carte d'identité suisse prévue en 2020 et installer les nouvelles stations de saisie biométrique pour début 2020 (projet ESYSP). Introduire les titres de séjour en format carte de crédit pour ressortissants de l'UE/AELE prévus pour le 2<sup>e</sup> semestre 2020 (12'000 clients de plus par année).
- optimiser le nombre d'arrondissements de l'état civil. Mettre à jour le règlement de l'état civil. Mener à bien le projet de numérisation des registres de l'état civil pour fin 2020.
- introduire les transactions électroniques pour les actes authentiques et adapter le règlement d'exécution de la loi sur le notariat (RELN). Définir des authentifications différentes pour les notaires lorsqu'ils agissent en qualité d'autorité au sens de la loi sur les actes à cause de mort et actes similaires (LACDM) ou en tant qu'officier public. Étudier la création de SA et Sàrl pour les Études de notaires. Compléter le site internet du JUST par une présentation de la procédure de traitement des actes à cause de mort et actes similaires.
- au titre de maître de fichier de la BDP, continuer à vérifier l'application de la loi sur la protection des données et la transparence, ainsi que sensibiliser tous les utilisateurs des collectivités publiques à la transmission de données. Établir et tenir à jour la liste exhaustive des entités autorisées à travailler avec la BDP.
- modifier les bases légales des contrôles de habitants afin d'optimiser leur efficacité.

## **5.5. Conclusion**

En 2017, toutes les activités du service ont été menées à bien, en particulier celles de production qui étaient à jour au 31 décembre 2017 et ceci malgré la multitude de travaux induits par l'introduction de SIGE au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## 6. SERVICE JURIDIQUE

### 6.1. Introduction

L'année 2017 a été marquée par le décès subit d'un juriste qui travaillait au sein du SJEN depuis de très nombreuses années. Le service a une nouvelle fois dû faire face à une importante charge de travail et plusieurs mutations de personnel. Des projets législatifs d'envergure ont en outre nécessité un fort engagement.

La réorganisation des locaux du Château durant l'été a également nécessité de nombreuses démarches, et une réflexion sur une occupation optimisée de nos espaces – entre autres le délicat déménagement de la bibliothèque juridique située jusque-là dans la "chapelle" jouxtant la galerie du Grand Conseil.

Enfin, le projet de système d'information et de gestion *SIGE* a nécessité de nombreuses formations, préparant aux nombreux changements intervenant au 1.1.2018.

### 6.2. Gestion

Le SJEN occupe 27 personnes représentant une dotation de 18,9 postes en équivalents plein temps (EPT). Les activités se répartissent entre le personnel de formation juridique (14,0 EPT, incluant depuis 2017 et jusqu'au 31.12.2018 un demi-poste qui dépendait du budget de la réforme de l'État) et le secrétariat (4,9 EPT, incluant une collaboratrice spécialisée en charge de la tenue du RSN) ; l'effectif selon la dotation est complété par une apprentie, ainsi que (durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017) par un avocat-stagiaire.

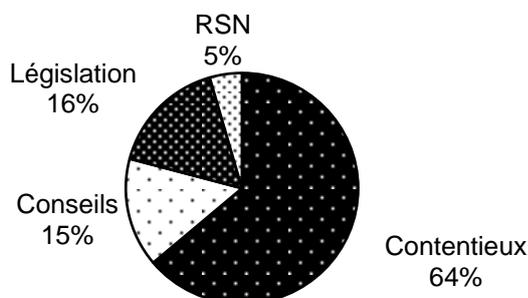
L'année 2017 a vu quelques mutations de personnel, de même que la disparition subite en janvier de son plus ancien collaborateur. Une juriste a quitté le SJEN au 31 juillet 2017, récemment nommée Juge à la Cour de droit public du Tribunal cantonal.

### 6.3. Activités déployées

Le service assume l'organisation et la publication du Recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN) (<http://rsn.ne.ch/>), de même qu'il garantit la diffusion de la législation cantonale et veille à sa cohérence interne.

L'importance proportionnelle de ces différentes activités s'apprécie selon le tableau suivant :

#### Activités principales du service juridique en 2017



En outre, le SJEN juridique est chargé de l'élaboration de projets de réponse aux consultations fédérales, ainsi que de la représentation de l'État devant les juridictions administratives, civiles ou pénales.

Il s'occupe également de la publication de la jurisprudence en mettant à disposition sur Internet les décisions administratives rendues par le Conseil d'État et les départements de l'administration cantonale en matière de contentieux, par le système FindInfo (application complémentaire au système électronique de gestion des dossiers JURIS, utilisé depuis 2009).

### **Conseil**

Aspect important et spécifique de l'activité du SJEN, mais plus difficilement mesurable, le conseil juridique prend diverses formes. Ce rôle de conseiller juridique centralisé permet, dans beaucoup de domaines, d'assurer une certaine unité des pratiques et d'avoir une vue d'ensemble sur la manière dont sont appréhendés par la collectivité publique les divers problèmes de droit (essentiellement administratif, mais aussi pénal ou civil).

### **Contentieux**

Les prestations du SJEN en matière de contentieux consistent dans l'instruction des recours administratifs et des plaintes en matière de poursuites et faillites (AISLP) - adressés aux départements, au Conseil d'État et à la chancellerie d'État - ainsi que la rédaction de projets de décisions sur recours. Le service prépare également des projets de décisions que le Conseil d'État ou les chefs de département sont appelés à prendre en première instance (LAVI, LResp).

Les domaines principaux dans lesquels des décisions sur recours ont été prises ressortent du tableau figurant ci-dessous (il s'agit en principe de recours contre des décisions de première instance prises par un service de l'État ou une entité autonome de droit public, adressés à un département ou au Conseil d'État).

On constate que le nombre d'affaires entrantes (490) est légèrement en baisse par rapport aux derniers exercices (524 pour 2016 et 520 pour 2015).

(NB ce tableau ne tient pas compte des décisions incidentes : demandes d'avances de frais, décisions en matière d'assistance judiciaire, ordonnances de suspension et autres décisions procédurales) Instance	Domaine (code statistique)	Nb d'affaires pendantes au 01.01.17	Nb d'affaires enregistrées durant la période	Nb d'affaires liquidées durant la période
<b>Général</b>	<b>Marchés public</b>	1	2	
<b>Conseil d'État</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	40	24	19
	<b>Constructions</b>	67	57	63
	<b>Ressources humaines</b>	10	1	
<b>Chancellerie</b>	<b>Droits politiques</b>	2		1
<b>DFS</b>	<b>Communes</b>	1		
	<b>Contentieux - Recouvrement des créances</b>	2		
	<b>Santé publique</b>	17	8	2
	<b>Responsabilité civile</b>	19	10	9
<b>DJSC</b>	<b>Autorité inférieure de surveillance LP</b>	36	58	63
	<b>Armes et munitions</b>	3	1	2
	<b>Domaine pénitentiaire</b>	14	29	26
	<b>État civil</b>	3	1	
	<b>Police</b>	4	6	3
	<b>Police du feu</b>	2	1	2
	<b>Protection civile</b>	2		
	<b>Contrôle des habitants</b>		6	
	<b>Établissements spécialisés</b>	11	1	2
	<b>Ressources humaines</b>	1	3	1
<b>DEF</b>	<b>Enseignement obligatoire</b>	6	8	8
	<b>Enseignement spécialisé</b>	6	1	6
	<b>Formation professionnelle</b>	12	10	13
	<b>Lycées</b>	2	4	4
	<b>Université</b>	6	4	2
	<b>Mineurs et tutelles</b>	2		
<b>DDTE</b>	<b>Automobiles et navigation</b>	30	40	34
	<b>Cadastre et géomatique</b>		1	1
	<b>Domaine public</b>	2		
	<b>Conservation de la nature</b>	1		
	<b>Économie des eaux</b>	1	1	1
	<b>Énergie</b>	1	5	3
	<b>Faune</b>	3	1	
	<b>Protection de l'environnement</b>	3	3	5
	<b>Registre foncier</b>	1		
	<b>Signalisation routière</b>	9	4	5
	<b>Agriculture</b>	2	1	
	<b>Affaires vétérinaires</b>	4	2	1
	<b>Commerce et patentes</b>	2	1	1
	<b>Consommation</b>	2		1
	<b>Viticulture</b>	1	1	
<b>DEAS</b>	<b>Action sociale</b>	30	29	26
	<b>Assurance maladie</b>	14	19	15
	<b>Bourses</b>	5	18	21
	<b>Victimes d'infraction</b>	12	15	14
	<b>Emploi</b>	1		
	<b>Inspection et santé au travail</b>		2	2
	<b>Main d'œuvre étrangère</b>	1	1	2
	<b>Mesures d'insertion professionnelle</b>	1	3	
	<b>Migrations</b>	59	98	64
	<b>Registre du commerce</b>	19	10	9
	<b>Surveillance des agences de location</b>	1		1
	<b>TOTAUX</b>	<b>474</b>	<b>490</b>	<b>432</b>

## Législation

Le SJEN assume la fonction de service de législation de l'administration cantonale. La complexité croissante des textes commande une vérification systématique des projets de normes, tant sous l'angle de la forme que de la légalité. Le contrôle porte en particulier sur les bases légales, la conformité au droit supérieur (cantonal ou fédéral), et le respect des règles rédactionnelles propres à la légistique, incluant la charte rédactionnelle de l'administration cantonale neuchâteloise et le règlement concernant une formulation des textes officiels qui respecte l'égalité des sexes.

Le SJEN participe ainsi à l'élaboration des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil ainsi que des arrêtés et règlements adoptés par le Conseil d'État. Il assure de même les activités liées à la publication et à la promulgation des lois et décrets adoptés par le Grand Conseil, en vue de garantir leur entrée en vigueur avec force obligatoire (parution dans la Feuille officielle).

Le SJEN assume la gestion et la publication du recueil systématique de la législation neuchâteloise (RSN). Cela implique non seulement la mise à jour du RSN six fois par année sur le site Internet de l'État, mais aussi la tenue du recueil chronologique de la législation neuchâteloise (RLN). L'application, récemment modernisée, du RSN électronique continue de faire ses preuves en tant qu'outil de travail quotidien des professionnels et des citoyens.

Enfin, depuis plusieurs années, le service apporte une contribution au Séminaire de légistique se tenant à Jongny (VD), organisé par l'Université de Genève et l'Office fédéral de la justice. Les travaux de préparation permettent en particulier des échanges constructifs avec nos homologues des services juridiques et législatifs des cantons de Vaud et Genève.

D'importants projets législatifs ont bénéficié du soutien du SJEN en 2017, dont en particulier : rédaction d'un rapport et projet de loi sur le traitement de données à des fins administratives et de gestion, afin de doter le projet *SIGE* de la base légale exigée par la CPDT / accompagnement des travaux de la commission réforme des institutions (1<sup>er</sup> volet, accepté en votation du 24.9.17 ; début des travaux du 2<sup>e</sup> volet) / accompagnement de la commission "communautés religieuses" dans l'élaboration de son propre projet de loi sur la reconnaissance des communautés (article 99 Cst.NE) / participation à l'avant-projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) / révision de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (rémunération des curateurs) / rédaction d'un rapport et projet de loi sur la vidéosurveillance des installations de l'État / collaboration aux modifications législatives liées au programme "Réglo" / projet de loi sur l'assistance judiciaire (LAJ) / projet de révision du décret fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (TFrais) / révision de la loi sur l'énergie (LCEN) / projet de nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) / projet de loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) / mise en œuvre de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL) / modification de la loi sur le fonds cantonal des eaux / travaux préparatoires de la loi permettant la transformation progressive de l'HNE en sociétés anonymes, en application du rapport H+H (projet de loi sur les hôpitaux publics – LHOPU) / travaux de révision de la Convention sur la protection des données et la transparence et renouvellement de sa Commission / participation aux travaux de la commission prévoyance (modification de la LCPFPub, visant à passer de la primauté de prestations à la primauté de cotisations).

Outre ces projets législatifs, les divers aspects de la réforme de l'État menée par l'OORG nécessitent de nombreuses adaptations législatives et réglementaires. Enfin, le processus budgétaire entraîne souvent de nombreuses adaptations de textes, soumises à l'examen du SJEN.

### 6.4. Perspectives d'avenir

Le thème de la protection des données et de la transparence des activités étatiques continuera d'occuper une place croissante dans les problématiques soumises au service ; une collaboration suivie s'est par ailleurs instaurée avec le Préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT). Ainsi dans le cadre du projet *SIGE* la problématique de l'échange de données sensibles entre entités étatiques a nécessité un examen approfondi des bases légales formelles indispensables au respect des règles de protection des données.

Certaines matières tendent à prendre une importance et une complexité croissantes, telles que l'aménagement du territoire ou les droits politiques. En outre, les développements touchant l'organisation hospitalière cantonale exigeront certainement l'intervention accrue du SJEN.

## **6.5. Conclusion**

Les problématiques soumises en 2017 au SJEN ont à nouveau revêtu une grande diversité, et soumis ses collaborateurs et collaboratrices à des exigences accrues. Une fois encore, la collaboration avec les divers services métiers sollicitant son intervention s'est déroulée de manière constructive, parfois sous la pression de délais courts dictés par les nécessités politiques.

C'est dans les périodes où les problématiques s'intensifient et se complexifient que la compétence juridique est le plus sollicitée. La contribution du SJEN à la cohérence de l'édifice législatif et à l'adéquation de la production jurisprudentielle n'en est que plus passionnante.

## **7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1. Introduction**

#### ***Contexte global***

Le contexte de restrictions budgétaires et de réorganisation de l'administration cantonale a continué à conditionner les activités et projets du service des ressources humaines de l'État (SRHE) au cours de l'année 2017.

Au-delà des incidences structurelles et relationnelles de ce contexte mouvant et peu confortable sur le service, cet environnement a le mérite de stimuler de manière intensive la créativité des collaboratrices et collaborateurs du SRHE qui ont été impliqués dans la redéfinition de processus de travail, dans la conduite de projets ou encore dans des groupes de travail interdépartementaux.

Toutefois, de ces attentes et mises à contribution intensives ont également découlé un certain épuisement auquel la direction du service doit rester attentive afin d'éviter une mise en péril des prestations ordinaires du SRHE.

#### ***Faits marquants***

Parmi les multiples sollicitations auxquelles le SRHE a dû répondre courant 2017, il convient de citer l'intégration au sein du service de la gestion administrative et salariale des enseignants des écoles cantonales du secondaire 2 (1'500 dossiers), précédemment assurée par les établissements, par le SFPO et par la Caisse de remplacement des enseignants ; l'intense implication du service dans le développement et la mise en production du nouveau système de gestion intégrée SIGE ; le pilotage et l'accompagnement de l'opération de réduction des effectifs de l'administration (-60 EPT) ; l'optimisation de la collaboration avec le SEMP pour la réintégration de personnes en recherche d'emploi ; la conduite partagée avec le DEF du projet de nouvelle classification des fonctions des enseignants ; une forte implication dans le développement et la mise en place d'un nouvel Intranet cantonal, ainsi que le basculement de l'ensemble de la fonction publique dans un nouveau système de rémunération harmonisé. Les questions de prévoyance professionnelle ont également marqué 2017, puisque le chef du SRHE a été fortement impliqué dans le processus d'élaboration des dispositions qui devraient aboutir au changement de système de primauté de la Caisse de pensions publique.

#### ***Projets en cours – à venir***

Différents projets engagés en 2017 vont continuer à occuper le SRHE en 2018, voire même au-delà en fonction de l'avancement des travaux et des ressources qui seront mises à disposition du SRHE et de ses partenaires. Ainsi, la poursuite du développement de nouvelles fonctionnalités de gestion RH au travers de SIGE permettra de mieux appuyer les services dans la gestion de leur personnel, les évaluations de fonctions des enseignants vont se préciser, l'augmentation du nombre d'apprentis formés au sein de l'État va être organisée, le suivi et la gestion des absences des administratifs et des enseignants vont être améliorées, une révision de certaines dispositions légales et réglementaires visant à corriger quelques difficultés de gestion du personnel va être engagée, et certains impacts du changement de système de primauté de l'institution de prévoyance devront être anticipés et gérés.

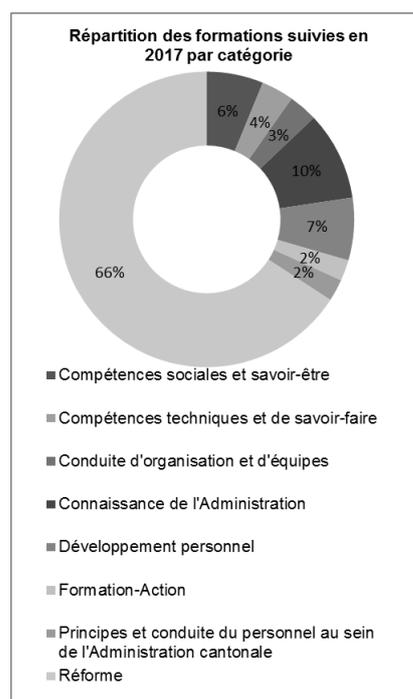
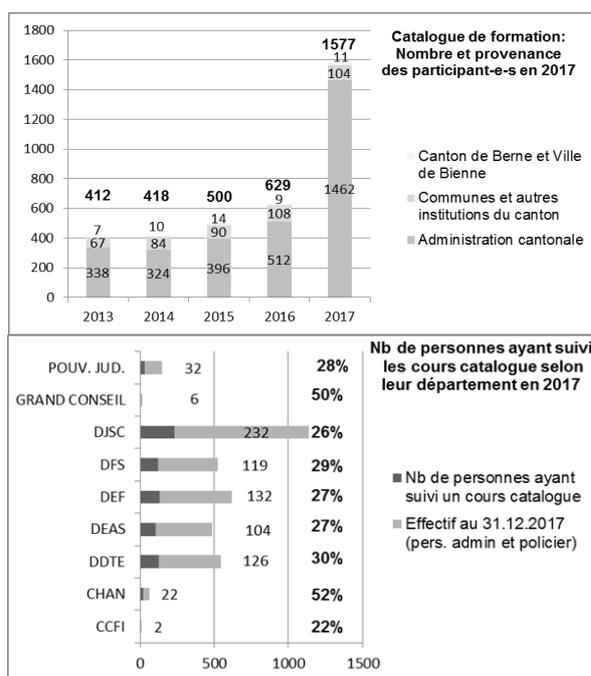
## 7.2. Activités déployées

### Formation et développement du personnel

#### Bilan de l'année écoulée

##### Formation continue

La fréquentation des cours en 2017 a augmenté de 150% par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par l'accompagnement du programme des Réformes pour le volet formation qui a concerné 1'038 participant-e-s. La fréquentation des autres cours catalogue a par contre diminué de 20%. L'offre globale 2017 comportait 47 cours ; 56 sessions et 1'577 participants et participantes.



Au niveau de l'administration cantonale, 775 personnes ont suivi une action de formation, ce qui représente 28% de l'effectif de l'administration et 1'431,5 jours de travail.

Les ressources budgétaires ont été allouées de la manière suivante : 67% ont été consacrés au catalogue de formation, 17% ont été attribués à la concrétisation de 33 actions de formations externes et accompagnements individuels. Le solde a permis de soutenir 11 accompagnements collectifs ainsi que les travaux de fin d'études de 5 personnes qui ont obtenu un certificat de formation continue en gestion publique (dont un CAS en gestion publique).

##### Formation professionnelle

À la rentrée 2017, l'administration cantonale formait 112 apprenties et apprentis, dont 63 dans le domaine commercial, soit un effectif stable comparé à l'année précédente. Avec un taux de 5,94% de personnes en apprentissage par rapport à l'effectif du personnel, le quota minimum de 4% fixé par le Conseil d'État est dépassé.

Concernant les stagiaires maturité professionnelle commerciale (EC 3+1), 11 ont été engagés et sont formés dans des services de l'administration cantonale depuis la rentrée 2017 pour une durée d'une année, soit un effectif en baisse par rapport à la rentrée 2016 qui comptait 17 places.

##### Appréciation

En 2017, 45% du personnel de l'administration a bénéficié d'un entretien de développement et 35% des personnes ont reçu des objectifs. Pour les services GestionNE, cette proportion est de 66% pour la tenue des entretiens et de 52% pour la fixation d'objectifs.

## **Points forts**

En termes de formation continue, l'accompagnement du programme des Réformes pour le volet formation a atteint son pic d'activité en 2017 avec le déploiement du projet SIGE. De plus, le plan de formation du certificat de formation continue (CAS) en gestion publique a été repensé afin de s'adapter à l'évolution du secteur public.

2017 a également été une année couronnée de succès en termes de formation professionnelle avec 55 lauréats et lauréates dans les professions suivantes : 24 employé-e-s de commerce et 17 stagiaires EC 3+1 de la branche administration publique, 2 agents d'exploitation, 1 agente en information documentaire, 1 automaticien, 1 cuisinier, 1 ébéniste, 1 employée en cuisine, 1 forestier-bûcheron, 1 horticultrice, 3 informaticiens, 1 logisticien, 1 médiamaticienne.

## **Mobilité interne et recrutement**

### **Mobilité interne**

L'État continue à assurer un accès prioritaire des emplois vacants aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration et aux personnes inscrites auprès de l'ORP et de l'OAI puisque seuls 23% des recrutements sont issus de mises au concours ordinaires externes. Les engagements restants se répartissent entre mutations internes (46%) et réinsertion de personnes au chômage (31%).

L'État continue par conséquent de jouer un rôle important en matière d'intégration sociale, tout en ouvrant des perspectives de progression à ses collaborateurs, sans pour autant oublier de s'ouvrir vers l'extérieur.

### **Recrutement**

Le service des ressources humaines a mis au concours 178 postes, dont un peu plus de la moitié a bénéficié d'une mise au concours externe.

L'ensemble de ces mises au concours a généré près de 4'820 postulations, dont 77% saisies en ligne par les candidats, 16% transmises par courriel (dossiers de personnes inscrites au chômage bénéficiant d'une certaine priorité) et 7% par courrier postal. La réduction du nombre de postulations « papier » représente un fort encouragement à la poursuite de la mise en ligne de prestations. Le SRHE estime qu'à terme, l'usage exclusif des plateformes informatique ou nomade devrait être proposé aux candidats.

### **Traitement des demandes d'engagement de personnel**

Depuis 2006, tout remplacement de personnel, engagement de nouveau titulaire ou compensation de taux d'activité doit faire l'objet d'une validation du Conseil d'État. Grâce à ce processus, l'État dispose d'un moyen efficace de maîtrise de ses effectifs. De plus, grâce à l'introduction progressive de la gestion des services par enveloppe et mandat de prestations (GestionNE), la coordination entre les services, les secrétariats généraux et le SRHE s'est améliorée et permet de moins solliciter le Conseil d'État.

De par la conduite de ce processus (244 demandes GestionNE et 87 demandes de dérogations analysées en 2017), le SRHE dispose d'informations indispensables à l'accomplissement de ses nombreuses missions (recrutement, mobilité interne, évaluations de fonctions, rémunération, conseil et accompagnement des services en matière d'organisation et de planification du personnel).

## **Sécurité au travail et gestion de la santé**

### **Commission Santé et sécurité au travail intercantonale (CSST)**

L'assemblée générale de la CSST s'est tenue à Berne fin 2017. Le second audit interne à la solution de branche a été effectué dans le canton du Valais. La présidence de la CSST est conservée par le canton de Genève une année supplémentaire afin de terminer les travaux en cours.

### **Mise en place et suivi du système santé et sécurité au travail (MSST) dans les services**

Les services ayant mis sur pied le concept MSST intercantonal continuent d'en appliquer les principes à leur entière satisfaction. Les comités hygiène et sécurité (CHS) se réunissent 2 fois l'an et gèrent les plans de mesures.

### **Ergonomie des postes de travail informatisés**

Une cinquantaine de visites de postes de travail a été effectuée. Des conseils et explications concernant le réglage correct du matériel ainsi que des mesures d'améliorations techniques ont été apportés à la satisfaction des titulaires. Un cours d'information/sensibilisation au personnel du SIEN permettra au technicien d'appliquer les règles ergonomiques lors de leurs interventions dans les services. Une bonne collaboration avec le service des bâtiments a permis de remplacer rapidement des éléments de mobilier défectueux.

### **« Case management », suivi des cas d'absences de longue durée**

La gestion des absences répétitives et de longue durée permet une analyse des cas et si nécessaire leur annonce auprès de l'AI. Actuellement, après 30 jours d'absence, une détection précoce (DP) peut être envoyée à l'AI et des mesures d'intervention précoce (IP) mises en place. Le SRHE analyse systématiquement les situations dépassant 90 jours d'absence sur une période rétroactive de 900 jours. En 2017, cette analyse a permis d'annoncer à l'AI 19 cas pour lesquels elle est intervenue. Seule 3 de ces DP n'ont pas nécessité le dépôt d'une demande de prestation AI.

Des rencontres régulières ont lieu avec l'OAI afin d'analyser et d'organiser les mesures proposées. Quelques tables rondes réunissant titulaire et responsable de service ou de secteur, délégué AI et « case manager » du SRHE ont permis de mettre en place une réinsertion adaptée aux personnes atteintes dans leur santé.

### **Évaluation et classification des fonctions**

Le processus d'évaluation et de classification des fonctions permet d'assurer l'exploitation du système de rémunération, dont le but est de rétribuer les collaborateurs de l'État de manière objective, transparente et équitable. Les services de l'administration adaptent en permanence leurs ressources à leurs missions et prestations, et il en résulte la remise en question du contenu de certaines fonctions.

À la demande des différents départements, année après année au gré des réorganisations, le SRHE évalue et classifie de nouvelles fonctions, réévalue des fonctions existantes dont le contenu a été modifié et adapte le nombre de postes dans les fonctions-type.

Les chiffres reproduits ci-dessous reflètent le nombre de dossiers soumis en 2017 à validation du Conseil d'État.

	DFS	DJSC	DEF	DDTE	DEAS	CHANC	Total %
Nouvelles fonctions/postes créés	3	41	5	22	25	12	40%
Suppressions de fonctions/postes	1	70	7	22	25	7	50%
Modifications avec hausse de classe	1	6	4	3	2	1	6%
Modifications avec maintien de classe	2	1	1	2		1	3%
Modifications avec baisse de classe		2		1		1	1%

### ***Nouvelle politique salariale***

Après un processus d'élaboration compliqué tant au niveau technique qu'à celui du partenariat social, un nouveau système de rémunération harmonisé a été mis en application le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il met ainsi fin à de longues années de cohabitation entre deux systèmes devenus inadaptés à une gestion salariale équitable et responsable du personnel de l'administration cantonale. Le passage au nouveau système a nécessité d'importants travaux de conversion et la mise en place de dispositions transitoires ou de maintien d'acquis salariaux, mais n'a pas généré de problèmes particuliers. Il s'est notamment agi de trouver une voie médiane entre les caractéristiques de deux systèmes fondamentalement différents, tant au niveau du rythme de progression que de l'amplitude salariale entre minimum et maximum des classes de traitement.

L'aboutissement du projet de nouvelle évaluation des fonctions enseignantes permettra à terme de finaliser le projet de nouvelle politique salariale harmonisée, car les enseignants sont encore pour l'heure rattachés de manière provisoire aux classes de traitement salarial selon un système basé exclusivement sur une logique de niveau de formation.

### ***Réformes de l'État***

En tant que service transversal, le SRHE est impacté de manière directe et indirecte par toutes les transformations en lien avec le processus des réformes de l'État.

Ainsi, le service a été impliqué de manière très intensive dans le développement, le paramétrage et le déploiement de SIGE, plus particulièrement pour la gestion salariale du personnel, mais également pour les besoins de la maîtrise de l'organisation de l'administration cantonale.

La centralisation au SRHE de tâches de gestion des ressources humaines permet aux services de l'administration de se concentrer sur leur cœur de métier et d'améliorer l'efficacité de cette gestion. C'est dans cet esprit que la responsabilité de la gestion administrative et salariale des enseignants du secondaire 2 a progressivement été confiée au SRHE à partir de la rentrée 2017.

Par ailleurs, le service est touché de manière indirecte par les réorganisations de l'administration cantonale puisque lors de chaque modification de structure ou nouvelle répartition de prestations, le SRHE doit intervenir pour appuyer les services. Il s'agit principalement ici de gérer les mouvements et transferts de personnel (changements de taux, changements de services, suppressions de postes, formation aux nouvelles tâches), ou encore d'adapter certains éléments de rémunération qui découlent de ces transferts (révision des évaluations de fonctions, adaptations salariales, etc.).

À terme, le développement d'un nouveau modèle de gestion des services (GEM), va avoir un impact important sur la gestion des effectifs, dans un sens de plus grande souplesse et d'une meilleure adaptabilité aux besoins.

### ***Statistiques***

#### ***Evolution du personnel et écarts par rapport au budget***

En comparaison avec les tableaux figurant dans les rapports de gestion des années précédentes, des informations supplémentaires ont été ajoutées à celui de fin décembre 2017. En effet, le budget initial a été amendé d'une réduction de 60 EPT par le Grand Conseil. Aussi, l'écart initial se rapporte à la version non amendée et l'écart amendé tient compte de l'effectif de réduction concrétisé sur l'ensemble de l'année dernière.

décembre 2017 SRHE 012018	Effectifs décembre 2017					
	Postes complets	Postes partiels	Postes (total)	Effectif en équivalents 100%	Budget 2017 amendé en équivalents 100%	Ecart 2017 en équivalents 100%
<b>TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF</b>						
Autorités législatives	3	9	12	8.20	8.20	
Contrôle cantonal des finances	3	6	9	7.55	8.55	-1.00
Autorités judiciaires	48	67	115	90.90	91.35	-0.45
Chancellerie	22	16	38	32.40	33.50	-1.10
DFS	256	147	403	353.27	363.82	-10.55
DJSC	622	257	879	786.67	804.15	-17.48
DEF	121	364	485	348.07	345.89	2.18
DDTE	265	143	408	356.74	356.59	0.15
DEAS	178	169	347	290.11	293.41	-3.30
2017	1'518	1'178	2'696	2'273.91	2'305.46	-31.55
2016				2'287.26	2'363.37	-76.11
Ecart 2016 -> 2017				-13.35	-57.91	
<b>TOTAL MAGISTRATS (sans suppléances)</b>						
Conseil d'Etat	5		5	5.00	5.00	
Pouvoir judiciaire	31	14	45	41.50	42.50	-1.00
2017	36	14	50	46.50	47.50	-1.00
2016				47.50	47.50	
Ecart 2016 -> 2017				-1.00		
<b>TOTAL ADMINISTRATION CANTONALE (administratif + magistrats)</b>						
2017	1'554	1'192	2'746	2'320.41	2'352.96	-32.55
2016				2'334.76	2'410.87	-76.11
Ecart 2016 -> 2017				-14.35	-57.91	

Aux écarts figurant dans le tableau ci-dessus doivent également être mentionnés les suppressions de poste qui ont été effectives au 31 décembre et qui figurent donc encore dans les effectifs ci-dessus. Ces départs à fin 2017 correspondent à 26,20 EPT qui ne seront plus actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (soit 17 postes complets et 15 postes partiels).

### Réduction des effectifs de 60 EPT

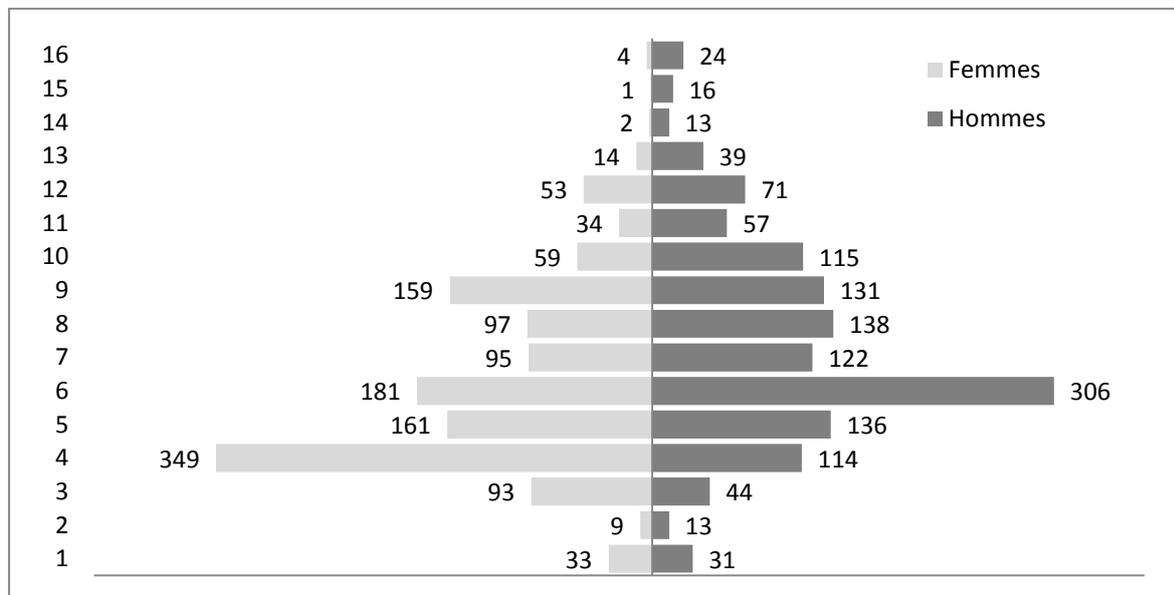
Conformément aux attentes, les services de l'administration cantonale ont dû réduire leurs effectifs afin d'atteindre l'objectif de 60 EPT fixé en début d'année. Le tableau ci-dessous détaille par département la concrétisation de cet objectif.

	Situation à fin décembre 2017		
	Objectif réductions 2017 (EPT)	Réductions réalisées	% de l'objectif initial réalisé
AUJU (admin)	-2.38	-2.39	100.4%
AULE	-0.21	-0.20	95.2%
AUEX	-0.87	-0.90	103.4%
CCFI	0.00	0.00	-
DFS	-9.70	-9.70	100.0%
DJSC	-20.93	-20.95	100.1%
DEF	-9.00	-8.97	99.7%
DDTE	-9.28	-9.30	100.2%
DEAS	-7.63	-7.60	99.6%
<b>Total</b>	<b>-60.00</b>	<b>-60.01</b>	<b>100.0%</b>

### Taux de rotation

Depuis 2015, le taux de rotation augmente, il est ainsi passé de 6,49% en 2016 à 7,03% en 2017. Cette augmentation est la conséquence notamment de la réduction des postes effectuée durant l'année 2017. Elle peut également être mise en relation avec les inquiétudes liées à l'avenir des prestations de la caisse de pensions, qui a généré un certain nombre de départs de titulaires proches de l'âge ordinaire de la retraite.

### Répartition des effectifs par sexe et classe de traitement

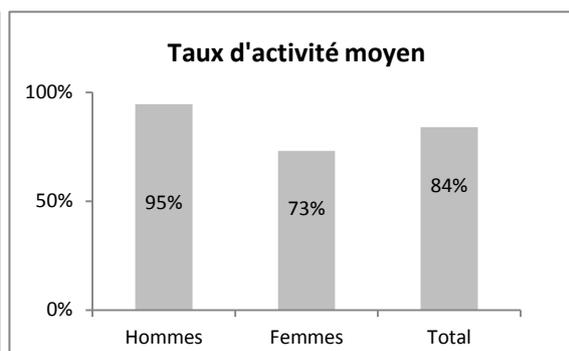
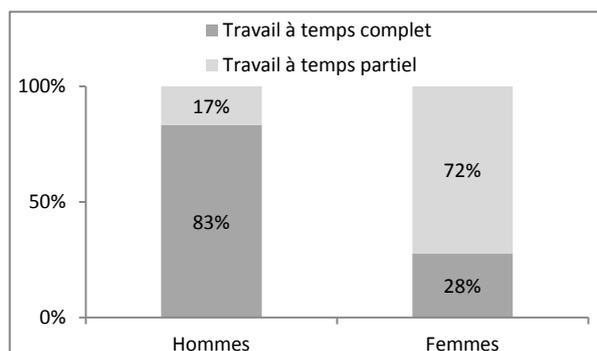


Depuis 2014, la répartition reste relativement stable même s'il a été constaté, au même titre que les années précédentes, une légère augmentation de la représentation des femmes dans les classes supérieures (classes 10 à 16). Leur proportion dans ces classes est passée de 29,96% en 2015, à 30,51% en 2016 et à 31,35% en 2017. La tendance est donc encourageante et l'évolution positive des dernières années correspond à la volonté politique actuelle.

### Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen par sexe

Après n'avoir que légèrement augmenté en passant de 13,3% à 14% entre 2013 et 2016, la proportion d'hommes occupés à temps partiel a augmenté de manière significative en s'établissant à 17% en 2017. Du côté des femmes, la proportion de travail à temps partiel reste par contre très stable à 72%.

Avec un taux moyen d'activité de 84%, légèrement inférieur au taux de 2016, l'administration cantonale démontre encore et toujours sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette diminution est la cause directe de l'augmentation de la proportion d'hommes à temps partiel mentionnée ci-dessus, avec également pour effet de diminuer le taux d'activité moyen de ceux-ci d'environ 2% par rapport à 2016, s'établissant à 94,5%.



## ***Gestion salariale et administrative des enseignants des écoles et entités du secondaire 2***

Le projet de reprise de la gestion salariale et administrative du secondaire 2 par le SRHE a franchi des étapes importantes en 2017.

De nombreuses séances de travail se sont tenues entre les gestionnaires de salaire du SRHE et celles et ceux des lycées et des écoles et centres professionnels afin de préparer la reprise d'environ 1'200 dossiers d'enseignants sur SIGE au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces spécialistes de la gestion salariale ont également pu se former sur le nouveau logiciel SAP HR et préparer sa mise en production.

Les secrétaires généraux, les administrateurs des établissements d'enseignement du post-obligatoire et le SRHE ont travaillé sur les différents processus qui sont de la responsabilité du SRHE depuis le 1<sup>er</sup> août 2017 pour les lycées et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les écoles et centres professionnels. Le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) a été associé à chacune de ces étapes et a permis un transfert en douceur mais efficace des responsabilités. Tous les processus devront naturellement être stabilisés en 2018 et le SRHE doit encore développer ses connaissances du Secondaire 2.

Les dossiers personnels des enseignants, papier ou numériques, sont en cours d'enregistrement dans le système de gestion électronique des documents « Therefore ». Ces travaux sont réalisés conjointement par les différents établissements et le SRHE. Les dossiers du personnel enseignant sont ainsi consultables par les différentes entités.

Finalement, une collaboratrice et un collaborateur du SFPO ont été transférés au SRHE en cours d'année, afin de donner au SRHE les compétences nécessaires à la mise en œuvre de ce projet en 2018.

### **7.3. Perspectives d'avenir**

Même si les commentaires mentionnés aux points précédents illustrent bien que les prochaines années continueront d'être très chargées pour le SRHE en terme de projets, la question de l'adaptation de l'organisation interne et des processus de gestion du service sera particulièrement sensible. L'intégration de nouvelles missions, ainsi que la volonté du SRHE de jouer un rôle plus important et proactif en matière de conseil et d'appui aux services nécessitent en effet une remise en question de l'existant et l'acquisition de nouvelles compétences. La souplesse et l'adaptabilité des spécialistes du service seront donc particulièrement mises à contribution, mais ces changements représentent également autant de défis stimulants et motivants.

Parmi les défis méritant d'être cités ici, mentionnons la révision de certaines dispositions du statut de la fonction publique et de ses règlements d'exécution, le développement de nouvelles prestations destinées aux enseignants cantonaux, la finalisation de la mise en place de la nouvelle politique salariale, une amélioration du suivi des absences de longue durée de l'ensemble du personnel, l'accroissement de l'offre en places d'apprentissage, ainsi que le développement de nouveaux outils de pilotage destinés aux chefs de service.

### **7.4. Conclusion**

Tout comme les autres services centraux, le SRHE est particulièrement touché par les nombreuses réformes structurelles et fonctionnelles touchant la fonction publique neuchâteloise. Le personnel du service doit donc, depuis plusieurs années, composer avec la double mission d'assurer une qualité optimale de ses prestations de base tout en s'impliquant de manière intensive dans l'évolution de l'administration cantonale, dans un contexte économique-politique contraignant.

## **8. SERVICE DES SPORTS**

### **8.1. Introduction**

L'année 2017 a été intense dans tous les secteurs du service et les objectifs poursuivis ont été atteints. Suite à la restructuration en profondeur du service et à l'externalisation de la gestion administrative et hôtelière des camps de ski scolaires dès le 1<sup>er</sup> mai 2017, il a été nécessaire de redynamiser le service et son image en prenant contact avec les différents milieux sportifs et en faisant le lien entre la Confédération, Swiss Olympic, les cantons, les villes et les communes.

Les partenaires médias et les sponsors ont renouvelé leur confiance à la direction du service pour l'organisation du Prix du mérite sportif neuchâtelois. Cette manifestation s'est déroulée le 14 décembre 2017 sur le site d'Évolgia à Cernier.

Les perspectives d'avenir axées sur la communication et la promotion du sport à travers le sport scolaire facultatif, le concept cantonal du sport ainsi que le passage à la conduite du service par objectifs et prestations (GEM-light) sont les priorités du service pour l'année à venir.

### **8.2. Gestion**

#### ***Ressources humaines***

En janvier 2017, le service comptait 7 collaborateurs, représentant 4,4 EPT, soit un chef de service, un adjoint au chef de service et 5 collaborateurs administratifs et techniques. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, le service compte 5 collaborateurs, représentant 3,7 EPT.

Par ailleurs, le service a pu compter sur la collaboration de différentes personnes de l'Office régional de placement (ORP) tout au long de l'année pour assurer le maintien des prestations et en remplacement d'un arrêt maladie de longue durée.

### **8.3. Activités déployées**

#### ***Éducation physique et sportive***

La défense de l'éducation physique dans l'enseignement est toujours au centre des priorités du service. Si les services de l'enseignement du Département de l'éducation et de la famille s'occupent des aspects pédagogiques, celui des sports poursuit sa promotion en participant aux colloques du postobligatoire et en soutenant les écoles et les associations sportives.

#### ***Sport scolaire facultatif***

Le sport scolaire facultatif comprend les branches sportives et les manifestations ou compétitions sportives organisées par les écoles en dehors de l'horaire normal pour approfondir et compléter le programme ordinaire d'éducation physique.

Pour l'année scolaire 2016-2017, trois écoles ont sollicité un subventionnement pour un montant global de CHF 2'565.—.

#### ***Manifestations sportives scolaires***

Depuis le début de l'année scolaire 2015-2016, le service soutient la Journée Suisse du sport scolaire (JSSS). Cette compétition donne l'occasion aux équipes neuchâteloises de se confronter sur le plan national.

## ***LoRo-Sport NE***

Le service soutient administrativement la LoRo-Sport NE qui a versé en 2017 un montant de 2'836'669 francs pour la promotion du sport dans le canton.

## ***Infrastructures***

Le service joue le rôle de conseiller en matière de constructions sportives et/ou scolaires en lien avec l'arrêté du 19 avril 2006 concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives.

## ***Sports / Arts / Études (SAE)***

Le service collabore avec les services d'enseignement (obligatoire et postobligatoire) à l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts SAE destinés aux sportifs d'élite. Il élabore et met à jour les critères sportifs que doivent remplir les élèves. Les commissions de référence SAE de l'enseignement obligatoire et postobligatoire se sont réunies à plusieurs reprises en 2017.

## ***Clubs et associations***

Le service soutient les clubs et associations du canton pour des candidatures de manifestations sportives internationales. L'exemple de l'obtention des championnats du monde d'Unihockey en 2019 en est une belle illustration. De plus, il collabore avec les grands clubs de la région pour favoriser une meilleure synergie de travail.

## ***Prix du mérite sportif neuchâtelois 2017***

À l'occasion de la 12<sup>e</sup> édition du Prix du mérite sportif neuchâtelois, qui s'est déroulée mercredi 14 décembre 2017 sur le site d'Évolugia à Cernier en présence du conseiller d'État Alain Ribaux, dix lauréat-e-s ont été distingués. Le skieur Robin Cuche a été désigné « Sportif de l'année » et Loanne Duvoisin, spécialiste du triathlon « Espoir de l'année ». Un prix « Équipe de l'année » a été décerné au NUC Juniors pour son titre de Champion de Suisse féminin juniors de M17. Le jury a également attribué un mérite dans la catégorie "Dirigeant, entraîneur ou arbitre" à Martine Jacot pour son fort engagement dans le domaine de la gymnastique. Le prix "Spécial" est revenu au Centre Nordique de Pouillerel, qui trace les pistes de ski de fond depuis plus de dix ans, tandis que le prix "Coup de Cœur" a été décerné à Eric Burkhalter, pionnier dans le chronométrage sportif suisse.

Cette soirée a permis de promouvoir le sport et de remercier les acteurs du sport neuchâtelois pour leur engagement. La volonté d'améliorer la visibilité de la manifestation grâce à une meilleure communication s'est révélée positive puisque la participation aux votes du public a augmenté de près de 30%.

## ***Camps de ski, séjours et week-ends Sport pour Tous***

L'externalisation de la gestion hôtelière est effective depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017. Dans l'objectif de pérenniser l'hébergement des écoles neuchâteloises, la société Alpes pour tous SA a été créée pour reprendre les baux et la gestion des camps auparavant placés sous la responsabilité du SSPO.

## ***Camps de sport J+S BEJUNE CBS***

Les trois camps de ski et de snowboard organisés en 2017 par le service ont permis à 135 jeunes de bénéficier des bienfaits d'une semaine de sport à la montagne. L'un de ces camps est également utilisé comme classe d'application pour la formation J+S. L'expérience de ces dernières années confirme que ces camps deviennent également la porte d'entrée à la formation de moniteur J+S ski ou snowboard.

## ***Service civil***

Depuis 2006, le service est reconnu comme établissement d'affectation du service civil et peut, à ce titre, engager des civilistes dans le cadre des camps de sport J+S BEJUNE qu'il organise. En 2017, 4 civilistes ont eu la possibilité d'effectuer des jours d'affectation en tant que moniteurs J+S ski ou snowboard.

## ***Jeunesse+Sport (J+S)***

Jeunesse+Sport (J+S) conçoit et vise à promouvoir un sport adapté aux enfants et aux jeunes en leur permettant de vivre pleinement le sport et de participer à la mise en place des activités sportives. Il contribue également, dans les domaines de la pédagogie, de l'intégration sociale et de la santé, au développement et à l'épanouissement des enfants et des jeunes.

Dans ce cadre, les cantons sont, avec leurs services cantonaux J+S, les partenaires qui collaborent le plus étroitement avec J+S. Ils assument différentes tâches dans la formation des cadres, s'occupent de l'administration de la formation des jeunes et veillent au respect des règles adoptées.

Le canton de Neuchâtel a organisé 54 cours de formation et de formation continue en 2017, auxquels 1'205 personnes ont participé. À ce jour, le canton compte 110 experts J+S, 2'150 moniteurs J+S, 235 coachs J+S et 80 entraîneurs de la relève reconnus.

En 2017, les clubs, associations et écoles du canton de Neuchâtel ont pu bénéficier d'un soutien financier versé par la Confédération de plus de 1'698'993 francs, soit une augmentation de 14% par rapport à 2016 et qui représente 1'783 cours répartis en 442 offres.

## ***Sport des adultes Suisse***

Le programme Sport des adultes Suisse a été lancé par la Confédération en vue d'encourager le sport populaire et le sport de loisirs. Afin de soutenir la promotion du sport des adultes, le service a conclu un partenariat avec Pro Senectute Arc Jurassien qui s'engage dans la formation des moniteurs Sport des adultes en contrepartie d'un soutien financier versé par le canton. En 2017, Pro Senectute Arc jurassien a organisé un cours de formation qui a permis à 8 participants neuchâtelois d'acquérir la reconnaissance de moniteur Sport des adultes. À ce jour, le canton de Neuchâtel compte 111 moniteurs Sport des adultes reconnus.

## ***Commission cantonale du sport (CCS)***

La CCS, composée de 17 membres représentant les différentes régions du canton, des communes et des milieux politiques, professionnels, scolaires et sportifs s'est réunie deux fois en 2017. Elle est consultée sur les questions importantes touchant les domaines du sport et de l'éducation physique et sportive qui lui sont soumises par le département, le service ou tout autre service cantonal ou communal.

## **8.4. Perspectives d'avenir**

### ***Communication***

Le service souhaite encore davantage encourager l'activité physique grâce à une communication accrue des bienfaits du sport et en promouvant les manifestations sportives du canton.

### ***Concept cantonal du sport***

Un groupe de travail est mis en place pour mener à bien une réflexion pour l'élaboration du Concept cantonal du sport selon les dispositions de la loi cantonale.

### ***Sport scolaire facultatif***

La promotion du sport et plus précisément le sport dès le plus jeune âge est une priorité pour le SSPO. Raison pour laquelle le service souhaite développer et dynamiser le sport scolaire facultatif pour inculquer une réelle culture du sport.

## **8.5. Conclusion**

Les objectifs généraux issus de l'application de la loi sur le sport du 1<sup>er</sup> octobre 2013, ainsi que les objectifs spécifiques fixés ont tous été atteints. L'arrivée de MM. Gilles Jaquet et Lionel Tschudi, respectivement chef et adjoint au chef du service, a permis au SSPO se rapprocher du milieu sportif régional et national et de trouver une nouvelle assise.

## 9. SERVICE DE LA CULTURE

### 9.1. Introduction

De nombreux événements et changements ont animé l'année 2017 au service de la culture. Il faut tout d'abord retenir que le Laténium, Musée cantonal d'archéologie, a été retenu sur la liste des 13 musées suisses (35 institutions avaient postulé), qui recevront une contribution de l'Office fédéral de la culture à partir de 2018. Pour son soutien, qui portera sur une période de cinq ans, la Confédération a notamment pris en compte le rayonnement et la qualité, reconnus au niveau national et international, du musée cantonal d'archéologie.

À la direction du service, le départ de l'adjoint ainsi que celui du collaborateur scientifique ont nécessité une réorganisation. Cette dernière s'est effectuée à la même période que le déménagement du service qui a établi ses nouveaux quartiers dans l'aile ouest du château. L'équipe reconstituée a pu ensuite s'atteler à la mise en place des nouvelles commissions thématiques qui l'accompagnent dans l'accomplissement de ses missions, tout en intégrant le copieux programme des réformes générales de l'État. Dans la seconde partie de l'année, une priorité a été donnée à la refonte de la plateforme de gestion des requêtes, afin que cette dernière concorde de manière plus adéquate avec les dispositifs de soutien aux acteurs culturels.

Au sein de l'État, le service a été actif dans plusieurs groupes de travail, qu'il s'agisse de la réflexion sur l'avenir des châteaux de Colombier, Boudry et Valangin, du déploiement de l'archivage numérique dans l'administration cantonale ou encore du projet de nouveau bâtiment pour les archives de l'État. Au niveau national, le service a œuvré à l'établissement de la nouvelle liste indicative du patrimoine immatériel suisse. Il s'est également investi dans des groupes de travail inter-cantonaux en lien avec la politique d'accès à la culture et de soutien à la littérature notamment.

Dans l'accomplissement de ses missions, outre sa participation active à plusieurs conseils de fondation, la direction du service a tenu à être présente sur le terrain lors des nombreux événements qui jalonnent le calendrier des manifestations culturelles, que ce soit en soirée ou pendant les fins de semaines.

Sur le plan législatif, le service a finalisé le rapport sur la sauvegarde du patrimoine. Il a également entrepris les premières démarches visant à soumettre un rapport sur la culture qui accompagnera le projet de révision de la Loi sur l'encouragement des activités culturelles.

Au chapitre des finances, il convient de rappeler que 2017 marque un tournant avec la disparition du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2017 figurera dans la brochure *Panorama 2017-2018*.

### 9.2. Gestion

Au cours de l'année 2017, 54 collaborateurs, soit 39,9 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service. Il convient d'y ajouter 1 technicien de fouilles pour l'archéologie, 6 surveillants et 22 guides engagés à l'heure au Laténium.

La direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, compte 5 (4 depuis septembre) collaborateurs fixes pour 2,85 EPT : 1 cheffe de service (1 EPT), 1 adjointe (0,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (0,25 EPT), 2 secrétaires à temps partiel (0,9 EPT) et une comptable (0,2 EPT). Le service recourt également aux services d'un-e stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

### 9.3. Activités déployées

L'adjoint de la cheffe de service ayant fait valoir son droit à la retraite et le collaborateur scientifique prenant des fonctions à plein temps à l'Université de Lausanne, l'organisation de la direction du service a été modifiée pour tenir compte de ces deux départs. Les deux postes ont été fusionnés afin de procéder au recrutement d'une nouvelle personne pour un taux d'activité de 75%.

Ces mutations ont coïncidé avec le déménagement de la direction du service, dispersée jusque-là dans les locaux du Département de l'éducation et de la famille. Gagnant en confort de travail, l'équipe de direction a pu se regrouper au deuxième étage de l'aile ouest du château, dans la proximité immédiate du secrétariat général de son département de tutelle.

Au cours du deuxième semestre de l'année de nombreuses heures ont été consacrées au renouvellement de la composition des commissions et sous-commissions, plus d'une dizaine, qui assistent le service et les offices qui lui sont rattachés, dans l'exercice de leurs missions. Pour le secteur de l'encouragement à la culture, des mandats détaillés ont été rédigés pour chacune des sous-commissions thématiques.

C'est à ce volume inhabituel d'activités qu'est venu se greffer le copieux programme des réformes de l'État. Les collaborateurs ont participé à de nombreuses formations et batteries de tests pour apprivoiser les nouveaux outils qui seront déployés au sein de l'administration cantonale à partir de l'année 2018.

Au registre des outils, la plateforme Culturac, mise en place pour le dépôt des demandes de subventions sous forme numérique, a fait l'objet de diverses adaptations pour rendre son usage plus ergonomique et correspondre de manière plus adéquate avec les différents dispositifs de soutien. Pour le service, ce logiciel améliore significativement le traitement des dossiers, de leur réception à leur classement et permet aux experts des sous-commissions d'accéder à l'ensemble des documents fournis par les requérants. Deux ans après la mise en production, les acteurs culturels eux-mêmes font part de leur satisfaction.

En cours depuis plusieurs années, le vaste chantier de recensement de la collection cantonale d'œuvres d'art est en voie de finalisation. L'inventaire de ce patrimoine s'est révélé ardu à réaliser dans la mesure où les œuvres sont disséminées non seulement dans les locaux de l'administration mais également dans des institutions paraétatiques voire extra cantonales.

Le service de la culture a collaboré avec le service des bâtiments pour évaluer la possibilité de développer un projet en vue d'une affectation culturelle des bâtiments de l'ancienne prison de Neuchâtel. Dans le prolongement des travaux relatifs à l'avenir du site de Colombier, le service a proposé d'élargir la réflexion aux châteaux de Valangin et Boudry afin d'évaluer l'opportunité de synergies entre les activités organisées par les associations qui occupent ces bâtiments qui font partie du patrimoine cantonal.

Au niveau supra cantonal, le service collabore à la mise en place de dispositifs intercantonaux. Il a présidé le jury mis en place pour allouer des aides aux maisons d'édition de Suisse romande qui œuvrent en faveur de la littérature romande. Les fonds alloués par la Conférence intercantonale de l'Instruction publique, soit une somme de 590'000 francs sur trois ans, ont été attribués à 12 éditeurs romands. Par ailleurs, la cheffe de service a l'honneur de présider la Commission romande de diffusion des spectacles. Dans ce cadre, elle a participé aux travaux destinés à promouvoir la présence des spectacles suisses en Avignon. Ce dispositif performant est mené en partenariat avec Pro Helvetia, fondation nationale qui encourage l'art et la culture suisses en privilégiant la diversité et la qualité de projets d'intérêt et de portée nationale.

Représentant ses homologues de Suisse romande, le service a également participé aux séances organisées par l'Office fédéral de la culture en vue d'établir la nouvelle liste nationale des traditions vivantes qui, lorsqu'elle sera validée par le Conseil fédéral, devrait réunir pas moins de 200 coutumes et traditions suisses.

Dans le domaine législatif, le vaste chantier d'actualisation de la Loi sur les biens culturels a été finalisé. Le projet de loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel sera présenté au Grand Conseil au cours du printemps 2018. Parallèlement, la direction du service a poursuivi les travaux en vue de reformuler la Loi sur l'encouragement des activités culturelles. Il a réuni plusieurs groupes d'acteurs culturels par domaine thématiques à l'occasion de tables rondes. Ces rencontres ont permis d'établir des échanges constructifs avec les producteurs. Pour élargir le focus, un mandat a été confié à la Haute École de Gestion de Neuchâtel. Cette dernière est chargée d'effectuer une analyse des différents dispositifs d'encouragement à la culture en Suisse romande ainsi que ceux mis en œuvre par Pro Helvetia et la Confédération.

Enfin, il faut retenir que l'année 2017 marque un tournant dans le fonctionnement du service en matière de finances. En effet, l'abolition du Fonds pour l'encouragement des activités ponctuelles a introduit une nouvelle rigidité dans l'attribution des subventions. Le résultat financier de l'exercice 2017 démontre que les outils de planification et de contrôle élaborés par le service ont parfaitement répondu aux attentes. De plus, dans le prolongement du programme des réformes de l'État, la direction du service reprendra, dès l'année 2018, toutes les opérations en lien avec la gestion des ressources humaines de l'ensemble du service de même que celle des flux financiers jusqu'ici effectuées au sein des entités qui lui sont rattachées.

### ***Ateliers d'artistes***

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner 4 artistes neuchâtelois pour des séjours de 6 mois à la Cité internationale des arts à Paris ainsi qu'à l'appartement-atelier de Berlin.

### ***Diffusion et médiation***

La diffusion des œuvres produites par les artistes neuchâtelois fait partie des priorités du service. En permettant à des productions artistiques de sortir des frontières cantonales, ce soutien permet d'allonger la durée de vie des projets, et donc celle des emplois, et de faire rayonner la création neuchâteloise au-delà des frontières du canton.

Afin d'encourager le développement d'activités de médiations en faveur du jeune public, le service a lancé un appel à projets. Le jury d'experts a retenu et soutenu six projets qui répondaient aux conditions. Celles-ci stipulaient expressément que les propositions devaient prévoir un partenariat entre le milieu scolaire et une institution culturelle. Pour être retenus, les projets devaient également s'assurer la collaboration d'un-e médiateur-trice professionnel-le.

Par ailleurs, la sixième édition de l'Agenda Jeune public, produit par le service de la culture et cofinancé par les Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, a été distribuée à tous les élèves, de 4 à 13 ans, du canton.

### ***Subventions annuelles***

Le service a octroyé des subventions pour un montant total de 4'378'136.67 francs. La part prépondérante, soit 1'966'250 francs ou 44,9% des soutiens, a été allouée à la lecture et aux bibliothèques, ainsi qu'à diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture.

Les subventions annuelles en faveur du théâtre, de la danse, des festivals, des institutions et centres culturels neuchâtelois, des organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion de spectacles, se sont élevées à 1'279'722 francs. Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 522'455 francs ont été versées par l'État à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale. Une enveloppe financière de 50'676 francs a été réservée à la médiation et un montant de 68'092 francs pour la diffusion.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 220'532 francs. Enfin, par un montant global de 235'500 francs, le canton a financé directement un certain nombre de projets dans le domaine du cinéma. Il a encouragé la culture cinématographique en soutenant la Lanterne Magique, le NIFFF, Passion cinéma ainsi que Roadmovie et a soutenu la production romande et neuchâteloise au travers de sa participation à Cinéforum.

## **Office du patrimoine et de l'archéologie**

### **Section Conservation du patrimoine**

#### **Introduction**

En 2017, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure. Elle a poursuivi, avec les autres sections, la révision de la Loi cantonale sur la protection des biens culturels (LCPBC), collaboré avec la direction du service à l'actualisation de la Liste des traditions vivantes en Suisse, et a participé à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), à la valorisation de bâtiments patrimoniaux par la mise en ligne d'articles historiques sur Wikipédia ainsi que sur l'application Traverse dans le cadre du projet Interreg permettant la découverte des patrimoines franco-suisse. Elle a mis sur pied un projet de médiation scolaire pour l'Année européenne du patrimoine 2018 et collaboré à l'expertise d'un mémoire en MAS consacré à l'architecture du 20<sup>e</sup> siècle dans le canton de Neuchâtel. La section a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques et mené des recherches sur divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études.

#### **Gestion**

1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0,6 EPT), 2 technicien-e-s (1,7 EPT), 1 archéologue médiéviste (0,8 EPT), 2 historiennes des monuments (1,6 EPT), 1 historienne de l'art (0,4 EPT), 1 collaboratrice administrative (0,8 EPT).

#### **Activités déployées**

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie, concernant en particulier les thermes gallo-romains de Serrières, le château, la Collégiale, l'hôtel de ville, l'abbaye de Fontaine-André, la villa de Pury, la maison de la Favarge, un plafond peint provenant de la rue du Pommier 9 à Neuchâtel ; l'ancienne église Saint-Martin et la maison Jeanneret à Cressier ; l'ancien manège, les bâtiments rue Léopold-Robert 73 et rue Fritz-Courvoisier 17 à La Chaux-de-Fonds ; le prieuré à Môtiers ; le Moulin du Col-des-Roches au Locle ; l'hôtel du Cerf et la chapelle du cimetière aux Ponts-de-Martel ; le château de Montmirail à Thielle-Wavre ; le moulin de la Borcarderie à Valangin.

Les collaborateurs de la section ont aussi été sollicités à de nombreuses reprises pour répondre à des questions d'élèves et d'étudiants, de journalistes, de spécialistes ou d'amateurs et ont participé aux activités de plusieurs comités et groupes de travail professionnels.

Le Conseil d'État a adopté trois arrêtés de mise sous protection pour : **La Chaux-de-Fonds** : Numa-Droz 143, cinéma Scala à la rue de la Serre 52 ; **Valangin** : place de la Collégiale 3 ainsi qu'un arrêté de mise à l'inventaire pour : **La Sagne** : La Queue de l'Ordon, tandis que la section a préavisé 342 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

22 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 569'484 francs, et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 267'319 francs, ont été adoptés par le Conseil d'État ou le DJSC. Les subventions cantonales versées en 2017 se sont élevées à 428'352 fr. 35. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 506'013 francs. Rappelons en outre que les travaux en cours de restauration intérieure de la Collégiale de Neuchâtel bénéficient de l'octroi par le Grand Conseil en 2015 d'une subvention cantonale de 2'095'000 francs.

Les manifestations figurant au programme de la 24<sup>e</sup> édition des Journées européennes du patrimoine ont attiré, les 9 et 10 septembre 2017, près de 3'400 visiteurs qui se sont exercés à la lecture des langages du pouvoir, de ses signes les plus discrets à ses manifestations les plus ostentatoires. Les 14 sites ouverts cette année dans l'ensemble du canton ont en effet proposé un véritable kaléidoscope de manifestations du pouvoir, tant matérielles qu'immatérielles.

## **Section Laténium, parc et musée d'archéologie**

### **Introduction**

L'année 2017 a été marquée par trois événements majeurs : l'inauguration des premiers éléments du renouvellement muséographique financé par la Fondation La Tène, la réorganisation de la direction avec l'entrée en fonction d'une nouvelle directrice adjointe et d'une administratrice, et surtout l'attribution d'une importante subvention de la Confédération. Suite à une évaluation d'experts plaçant le Laténium dans le peloton de tête des cinq musées les plus dignes d'un soutien fédéral, cette reconnaissance de l'Office fédéral de la culture assure un financement d'un montant cumulé de 1'420'000 francs pour les cinq prochaines années.

### **Gestion**

1 directeur (0,85 EPT), 1 directrice adjointe (0,75 EPT), 1 administratrice (0,75 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1,5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1,1 EPT), 2 secrétaires (1,55 EPT), 4 employées d'accueil (1,9 EPT), 1 graphiste (0,8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 collaborateur technique (0,5 EPT), 1 jardinier (0,5 EPT), ainsi que 16 guides-animateurs et 6 auxiliaires d'accueil payés à l'heure selon la demande. Par ailleurs, 1 médiatrice en placement du service de l'emploi, 5 civilistes, 16 stagiaires en conservation-restauration (Haute École ARC Neuchâtel), 1 stagiaire en graphisme (École d'arts visuels de Bienne), 1 stagiaire en muséologie (Université de Neuchâtel) et 2 stagiaires en archéologie (Université de Neuchâtel et Institut national du patrimoine, Paris).

### **Activités déployées**

Le renouvellement du Laténium se poursuit sur de nombreux fronts. Au plan stratégique, la réorganisation de la direction entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai permet d'optimiser la communication du musée et d'affirmer la spécificité de son approche réflexive de la valorisation du patrimoine. Dans le cadre de World Heritage Experience Switzerland, le Laténium a par ailleurs obtenu sa reconnaissance officielle comme principal Centre d'interprétation touristique des Palafittes à l'UNESCO.

L'ambitieuse réorganisation des dépôts a dépassé la phase des mesures urgentes pour atteindre sa vitesse de croisière. Conduit par le laboratoire de conservation-restauration en collaboration étroite avec l'Archéologie cantonale, ce travail assure une meilleure prise en compte du potentiel scientifique et muséologique des collections, dont le volume a enfin pu être estimé précisément, soit 525'000 objets. Avec le soutien du service des bâtiments de l'État, cette année a également vu l'achèvement d'un grand nombre de chantiers de rénovation, avec notamment le remplacement d'équipements techniques et domotiques obsolètes.

Sur le plan muséographique, le Laténium a concentré ses efforts sur le renouvellement de son exposition permanente. Grâce aux importants soutiens financiers privés réunis par la Fondation La Tène, ce projet a connu une première concrétisation, avec l'inauguration, les 8/10 septembre, d'un nouvel espace d'introduction, le remontage en plein air d'une tombe monumentale de l'âge du Bronze récemment découverte à Colombier, ainsi que le lancement d'une première version de « Totemi », une application mobile de visite guidée du parc archéologique.

Prolongée jusqu'au 17 avril, l'exposition « Archives des sables, de Palmyre à Carthage » a contribué à la prise de conscience quant aux destructions patrimoniales provoquées par les conflits au Proche-Orient. Le Laténium s'est d'ailleurs associé à une entreprise pilotée par le Musée européen de la civilisation celtique de Bibracte (France), pour soutenir des projets de conservation préventive conduits par des archéologues syriens.

Sur le plan des activités publiques, le secteur de la médiation a poursuivi le renforcement des événements à dates fixes, afin de compenser l'attractivité toujours plus faible des animations traditionnelles, comme les anniversaires au musée. Les ateliers « En famille », les formules « Éclairage sur... », « Auf Deutsch » et tout particulièrement « Leur Laténium », sans parler des programmes mis sur pied pour les publics en situation de handicap, ont connu un succès remarquable.

Au cours du printemps, la direction du musée a monté un solide dossier de candidature pour les contributions d'exploitation des musées désormais mises au concours par l'Office fédéral de la culture. Cet effort a été couronné de succès, puisque l'évaluation des experts a souligné le caractère novateur et l'originalité du travail de médiation, ainsi que le rayonnement scientifique de la valorisation des collections de référence. Cette évaluation très favorable assure au Laténium une subvention annuelle moyenne de 284'000 francs pour la période 2018-2020.

## Section Archéologie

### Introduction

Les installations mises en place dans la grotte de Cotencher (Rochefort) garantissent désormais la protection à long terme de sa substance archéologique. Les fouilles de contrôle réalisées cette même année à l'intérieur de la cavité rendent compte du potentiel scientifique extraordinaire du plus vieux gisement archéologique neuchâtelois, l'un des plus importants de Suisse pour la préhistoire ancienne.

### Gestion

1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4,1 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0,8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 archéologue-dendrochronologue (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0,9 EPT ; 0,8 EPT dès le mois d'août), 1 photographe (0,4 EPT), ainsi qu'1 « technicien-ne de fouille » (CDD, 0,6 EPT).

### Activités déployées

Quelque 200 projets de construction et d'infrastructure ont fait l'objet d'un traitement administratif de la part de la section Archéologie ; 58 ont nécessité une intervention de terrain, matérialisée soit par la réalisation de sondages de diagnostic à la pelle mécanique, soit par des surveillances de chantiers. Ces opérations, échelonnées sur toute l'année, ont été menées sur l'ensemble du territoire cantonal. Elles n'ont pas été suivies de fouilles extensives, compte tenu de la modestie ou de la nature des vestiges archéologiques qui ont pu être dégagés et documentés dans le cadre même des chantiers de génie civil : ce fut notamment le cas, par exemple, pour sept tombes du XVII<sup>e</sup> siècle, témoins d'un ancien cimetière aujourd'hui disparu au centre du village de Rochefort.

Sur la même commune, dans les gorges de l'Areuse s'est poursuivi le *Projet de valorisation de la grotte de Cotencher*. L'année 2017 a vu la finalisation de plusieurs études initiées par les institutions partenaires. Préalablement à l'installation des nouvelles infrastructures (escaliers, passerelle et parois métalliques), la section Archéologie est intervenue sur le terrain, afin de procéder à une petite fouille de contrôle à l'emplacement de la découverte, en 1964, d'un fragment de mandibule attribuée à une Néandertalienne d'une quarantaine d'années. De nouvelles datations indiquent par ailleurs que les plus anciennes occupations humaines de Cotencher sont antérieures à 70'000 ans, ce qui fait de cette cavité le plus vieux gisement archéologique neuchâtelois. Enfin, les données inédites que livre Cotencher sur l'histoire des glaciations à la bordure jurassienne du Plateau suisse l'imposent aussi comme l'un des sites les plus exceptionnels de la préhistoire helvétique.

Deux grottes, deux destins ! Surplombant Couvet, la grotte des Plaints, occupée il y a quelque 50'000 ans, n'a pas bénéficié de la même bienveillance que la précédente. En effet, elle a été l'objet d'une fouille clandestine au début de l'été, provoquant d'importants dégâts et une perte inestimable de sa substance scientifique. Et comme pour confirmer la loi des séries... un second cas de pillage fut signalé peu après, cette fois dans la forêt en amont de Bevaix. Un tumulus celtique (tombe surmontée d'un tertre de pierres) a été en grande partie détruit par des chasseurs de trésors sans scrupule, usant d'appareils de détection de métaux. Ces deux épisodes témoignent de nouvelles collaborations avec la police neuchâteloise, mais surtout de l'urgence à mettre en vigueur la nouvelle loi cantonale sur la sauvegarde du patrimoine culturel (ancienne LCPBC) et d'appliquer les mesures qui s'imposent, afin d'éviter de nouveaux cas de pillage du patrimoine neuchâtelois.

Pour terminer, le monitoring des Palafittes neuchâtelois classés au Patrimoine mondial est une tâche qui se poursuit sur le long terme, conformément aux prescriptions de l'UNESCO. En marge de la réalisation de prospections ponctuelles sur plusieurs sites et vestiges immergés, les efforts se sont concentrés sur la couverture topographique de la station du Bronze final de Bevaix/Le Désert, affectée par une importante érosion (site non classé, voisin du village labellisé de L'Abbaye 2). Des analyses dendrochronologiques effectuées sur plusieurs pieux en chêne ont permis, par la même occasion, de préciser la durée d'occupation de ce village (de 939 à 881 av. J.-C). Si le monitoring des Palafittes constitue, depuis 2011, une mission pérenne de la section Archéologie, son intensité n'en demeure pas moins largement tributaire des disponibilités budgétaires annuelles : ainsi, ce n'est qu'en 2017 que les Arrêtés du Conseil d'État du 7 mai 2014, interdisant la navigation, l'ancrage et la plongée sur trois sites classés (Saint-Aubin, Gorgier, baie de Bevaix), ont pu être matérialisés par la pose de balises délimitant les périmètres de protection archéologique (mandat au SCAN).

## **Office des archives de l'État**

### **Introduction**

Outre ses missions courantes, l'office des archives de l'État (OAEN) a procédé en 2017 à une réorganisation interne et poursuivi le projet d'archivage numérique AENeas ainsi que le projet de nouveau centre d'archives (NCA).

### **Gestion**

L'OAEN compte 8 collaborateurs fixes. Les postes d'archiviste cantonal et d'archiviste informaticien ont vu leur taux d'activité réduit de 20% chacun, alors que le poste d'archiviste cantonale adjointe a été réduit de 30%. Les deux postes d'agent en information documentaire ont été redéfinis en postes d'archiviste avec une hausse du taux d'activité de 20% pour l'un et de 10% pour l'autre. Le poste de bibliothécaire a aussi été redéfini en archiviste, sans modification du taux d'activité. Au total, le nombre d'EPT a été réduit de 6,7 à 6,3 EPT. Cinq collaborateurs occasionnels ont été engagés à temps partiel pour achever l'enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale initiée l'année précédente. L'OAEN forme un apprenti agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 4 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 215 jours. L'OAEN a également accueilli deux personnes dans le cadre d'un emploi temporaire pour une durée cumulée de 9 mois et demi.

### **Activités déployées**

L'OAEN a procédé à 61 visites auprès de 36 services de l'administration cantonale et à 8 visites auprès de 7 communes. Il a réceptionné 31 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 289 mètres linéaires. Il a également autorisé 59 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt juridique ni historique pour un total cumulé de 1'366 mètres linéaires. 11 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de recollection, de classement et de reconditionnement. Un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. 260 lecteurs ont été accueillis pour un total cumulé de 814 journées de travail en salle de lecture. 8'652 documents ont été communiqués. L'OAEN a répondu par écrit à 559 demandes de recherche, dont 139 portaient sur des dossiers de victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

## **9.4. Perspectives d'avenir**

### **Service de la culture - direction**

La disparition au 31 décembre 2016 du fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques a nécessité la mise en œuvre, dès 2016, d'une politique de soutien plus proactive, déclinée selon trois objectifs : la diffusion de la production neuchâteloise à l'extérieur du canton, l'élargissement de l'accès à la culture à l'intérieur du canton, ainsi que les projets visant à « l'excellence ».

Grâce à la réorganisation des processus internes, la direction du service devrait pouvoir se consacrer plus pleinement à sa mission première, à savoir l'encouragement à la vie culturelle et artistique. D'autre part, la direction entend encore intensifier ses contacts avec les acteurs culturels pour leur permettre de développer des projets de qualité susceptibles de faire rayonner notre canton. La concertation avec les grandes communes, urbaines ou non, est également appelée à se développer afin que les événements artistiques et les manifestations culturelles se déploient harmonieusement sur le territoire cantonal et que les artistes professionnels puissent affirmer leur démarche créative.

### **Section Conservation du patrimoine**

Si la section a achevé l'essentiel de la mise à jour sur le terrain du Recensement architectural du canton de Neuchâtel afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux, des notices descriptives continueront d'être complétées au cours des prochaines années. La loi révisée sur la sauvegarde du patrimoine culturel (ancienne LCPBC) sera soumise au Grand Conseil en 2018.

Plusieurs chantiers de restauration d'envergure sont annoncés à travers l'ensemble du canton pour ces prochaines années, outre ceux qui seront encore en cours en 2018 ; la mise en valeur du patrimoine neuchâtelois par des publications et des manifestations sera poursuivie.

### **Section Laténium, parc et musée d'archéologie**

Les contributions financières futures de la Confédération et les soutiens déjà réunis auprès de donateurs privés, de même que la caution de l'UNESCO, offrent des perspectives idéales pour la poursuite et l'accélération de la dynamique positive actuelle. Comme le relevait l'an passé la Commission de gestion du Grand Conseil, ce rayonnement repose toutefois sur des bases fragiles, notamment dans les synergies avec l'Archéologie cantonale et l'Institut d'archéologie de l'Université de Neuchâtel, qu'il convient de consolider.

### **Section Archéologie**

Ces prochaines années, les vallées et les montagnes devraient constituer l'espace d'investigations archéologiques prioritaires déclinées en plusieurs opérations parallèles et complémentaires : sondages de diagnostic et fouilles intégrés dans nombre de projets de construction et d'infrastructure (H20 et H18), monitoring des grottes, prospection des crêtes et des zones d'altitude en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Besançon, ainsi que l'archéologie cantonale vaudoise. Une perspective au conditionnel, sachant que l'avenir de l'archéologie cantonale pourrait être sérieusement compromis par le plan financier des années 2018-2021.

### **Office des archives de l'État**

Le projet AENeas (archivage numérique) s'est poursuivi avec la mise en production et le déploiement de l'outil ArchiClass dans plusieurs services et communes. Ce logiciel, propriété de l'État de Neuchâtel, est désormais également commercialisé. La spécification des besoins pour l'outil ArchiSelect (évaluation et tri numérique) a démarré en 2017 et devrait aboutir en 2018.

L'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années a permis de présélectionner plusieurs sites potentiels pour l'implantation du NCA, qui font désormais l'objet d'une étude de faisabilité. Cette première phase du projet aboutira à la proposition d'un site et au dépôt d'une demande de crédit d'étude auprès du Grand Conseil début 2019.

## **9.5. Conclusion**

L'énergie, l'engagement et la créativité des collaborateurs du service de la culture a permis de maintenir la livraison de prestations de qualité tant au niveau du secteur de l'encouragement à la création artistique que dans celui de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Ces efforts ont en partie été récompensés par la reconnaissance octroyée par l'Office fédéral de la culture au Laténium. Le maintien d'un environnement favorable à l'éclosion de propositions artistiques originales et innovantes tout comme la sauvegarde éclairée de notre patrimoine figurent en tête de liste des priorités du service malgré la raréfaction des ressources et les surcharges administratives.

Les projets d'archivage numérique (AENeas) et de nouveau centre d'archives (NCA), indispensables à la mise en application des principes contenus dans la loi sur l'archivage, continueront de mobiliser une part importante des ressources de l'OAEN dans les années à venir.

## 10. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

### 10.1. Introduction

#### *Mission*

Le service des poursuites et faillites (SEPF) coordonne les activités de l'office des poursuites (OFPO) et de l'office des faillites (OFFA) en matière de gestion financière ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs. Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'OFPO et de l'OFFA, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

#### *Contexte global*

Nous devons à nouveau constater que l'exercice 2017 a été marqué par une hausse sensible des dossiers dans le domaine des poursuites qui bat même, pour la troisième année consécutive, un record historique en nombre de réquisitions traitées. Le volume traité par l'OFFA est relativement stable. Une fois encore les émoluments encaissés ont largement dépassé toutes les projections.

L'augmentation des volumes ainsi que les marques d'incivilité de la part de certains usagers tendent à augmenter sensiblement la pression sur les collaborateurs du SEPF et il y a fort à parier que la situation ne s'améliorera pas à court ou moyen terme.

### 10.2. Gestion

#### *Ressources humaines*

Avec le 2<sup>e</sup> programme d'assainissement des finances cantonales et la réduction linéaire de 2,5% des effectifs de l'administration, le SEPF a dû, malgré une conjoncture particulièrement défavorable dans son domaine, réduire son personnel de 1,5 équivalent plein temps (EPT) en 2017.

Dotation par entité (EPT)	2016	2017	Variation
Direction du service	2	1,6	-0,4
Office des poursuites	41,6	41,3	-0,3
Office des faillites	14,7	13,9	-0,8
Total	58,3	56,8	-1,5

Avec le départ à la retraite de l'adjoint au chef de service, ce poste a été converti en juriste du service et réduit à 0,6 EPT. La personne recrutée prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2018. Il a été décidé de limiter l'effort de l'OFPO avec une réduction de taux d'activité à hauteur de 0,3 EPT et de 0,8 EPT pour l'OFFA avec la réduction du taux d'activité d'une collaboratrice (0,2) mais surtout avec la suppression du poste de collaboratrice spécialisée en criminalité économique avec effet au 31 août 2017 (0,6).

Nonobstant ces contraintes liées à la réduction de l'effectif, la rotation du personnel a été relativement importante avec 6 démissions ou résiliations dont 4 retraites anticipées.

Il convient ici de souligner la difficulté de recrutement de personnel qualifié dans le domaine des poursuites et faillites ainsi que du processus contraignant instauré pour le remplacement du personnel (demande de dérogation, délai de carence, etc.). Malgré tout, les départs ont généralement pu être remplacés par le biais de la mobilité interne ou des mesures d'insertion.

Pour faire face à la situation, l'OFPO continue de faire appel à un nombre important d'auxiliaires (10 à 15 en permanence) placés dans différents contextes (chômage, reclassement AI, service social, etc.). Une fois encore il est utile de rappeler que ces employés temporaires ont des qualités ou compétences très variables mais sont toujours plus indispensables au fonctionnement de cette entité.

Dans un domaine aussi spécifique que celui de l'exécution forcée, la formation métier revêt une importance particulière. Chaque année, des collaborateurs suivent des cours, passent des examens et obtiennent des attestations ou des certificats. Ces formations essentiellement théoriques complètent l'expérience acquise dans le terrain et confortent nos spécialistes qui doivent prendre très rapidement des décisions parfois radicales. Elles permettent également des échanges entre collègues exerçant le même métier dans d'autres cantons et garantissent le suivi de l'évolution des pratiques et de la jurisprudence. Il est en particulier réjouissant de signaler qu'en automne 2017, trois collaborateurs ont décroché le brevet fédéral de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite avec même, pour la juriste de l'office des faillites, la meilleure moyenne générale de toute la Suisse. Ces résultats prouvent, si besoin était, que la formation demeure une priorité pour le SEPF. Plusieurs apprenants et stagiaires de maturité sont régulièrement engagés dans le service qui tient à ce rôle d'entreprise formatrice.

## **Organisation**

En application de la LP et conformément à la mission déléguée par la loi cantonale d'introduction de la LP, le service a procédé à quatre inspections en 2017 : deux à l'OFPO (siège et agence) et deux à l'OFFA. Ces audits ont notamment porté sur les décisions contestées par voie de plainte (art. 17 LP), l'auto-évaluation périodique du système de contrôle interne ainsi que, par sondage, la qualité du traitement des dossiers.

10'221 cyberprestations du domaine des poursuites ont été fournies en 2017 aux usagers via le Guichet unique, soit une hausse de +5,64% par rapport à 2016 (9'675). Elles concernaient essentiellement la situation du débiteur (7'437) mais aussi l'extrait du registre des poursuites (2'403), la situation du créancier (355) et le dépôt d'une réquisition (26).

230 dénonciations pénales ont été transmises au Ministère public, notamment pour des infractions aux articles 159, 166, 169 et 323 CP, soit une progression de 6,97% par rapport à 2016 (215). Dans le détail, on en compte 202 pour l'OFPO (193 en 2016) et 28 pour l'OFFA (22) malgré la suppression du poste de collaboratrice spécialisée en criminalité économique. Une fois par an, le Ministère public se réunit avec les offices de poursuites et faillites pour informer sur la politique pénale en la matière.

### **10.3. Activités déployées**

#### **Office des poursuites**

Pour la troisième année consécutive, l'OFPO a enregistré en 2017 un nouveau record historique des volumes avec un total de 189'675 réquisitions traitées (toutes catégories confondues) contre 186'432 en 2016, soit une hausse de +1,73%. Il est intéressant d'observer que depuis l'importante réorganisation des offices, en 2001, la hausse est même de près de +51,58% (125'130 en 2001). Depuis cette même époque, la dotation de l'OFPO n'a, elle, progressé que de 5,90% (41,3 EPT en 2017 contre 39 EPT en 2001).

Cette nouvelle augmentation démontre que la crise est toujours d'actualité pour bon nombre de ménages et d'entreprises neuchâteloises. Ce constat est corroboré par l'augmentation des saisies (voir le tableau ci-dessous) et le nombre important d'actes de défaut de biens délivrés au sens de l'article 115 LP (débiteur insolvable = saisie infructueuse) : 41'751 en 2017.

Pour les renseignements, l'office en a délivrés 62'962, soit en moyenne 252 par jour. Pour l'antenne du Val-de-Ruz, 742 extraits ont été générés.

Tout comme ces dernières années, l'office des poursuites est arrivé malgré tout à faire face à ses obligations grâce notamment aux stagiaires et employés temporaires placés sous différents statuts. Cet apport indispensable lui a permis de traiter les demandes quotidiennes sans constater de trop importants retards. Le développement des réquisitions électroniques (projet e-LP de la Confédération) permet aussi d'atténuer quelque peu l'impact des volumes dans le domaine de la pré-exécution.

Pour résumer, le fait marquant de l'année 2017 pour l'OFPO aura été de gérer l'augmentation des flux entrant en maintenant la qualité des prestations avec une dotation en diminution et avec une application informatique dépassée, parfois défaillante et souvent instable. Sur ce dernier point, un projet pour le remplacement de ce logiciel sera lancé au début de 2018.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office :

Rubriques	2016	2017	Variation %
Total des réquisitions enregistrées	186'432	189'675	+1,73%
- dont réquisitions de poursuite – commandements de payer (CDP)	102'355	102'190	-0,16%
- dont réquisitions de continuer la poursuite – saisies	80'591	83'929	+4,14%
- dont comminations de faillites	1'933	1'925	-0,41%
- dont réquisitions de vente	1'553	1'631	+5,02%

En ce qui concerne spécifiquement les réalisations immobilières :

Rubriques	2016	2017	Différence (unité)
Dossiers ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier (réalisations)	53	59	+6
Dossiers ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier (CDP – gérance)	49	62	+13
Dossiers ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier (CDP – sans gérance)	120	164	+44
Nombre de dossiers constitués (réalisations)	35	50	+15
Nombre de dossiers constitués (CDP – gérance)	13	23	+10
Nombre de dossiers constitués (CDP – sans gérance)	47	86	+39
Total des dossiers clôturés	32	43	+11
- dont dossiers réalisations	29	12	-17
- dont dossiers CDP – gérance	0	6	+6
- dont dossiers CDP – sans gérance	3	25	+22
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (réalisations)	59	66	+7
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – gérance)	62	85	+23
Solde des dossiers en traitement au 31 décembre (CDP – sans gérance)	164	250	+86
Ventes aux enchères effectuées	9	12	+3
Certificats d'insuffisance de gage et attestations délivrés (en francs)	36'495	137.451	+277%

## Office des faillites

Pour gérer les multiples changements intervenus en 2017 notamment dans le domaine des ressources humaines, l'office a heureusement pu compter sur une équipe dévouée, formée et motivée. Les tâches qui étaient jusqu'alors dévolues à la collaboratrice spécialisée en criminalité économique ont été repensées et redistribuées. Celles-ci sont à présent intégrées dans le déroulement normal des procédures de faillite. La gestion fautive et la violation de l'obligation de tenir une comptabilité restent des infractions régulièrement annoncées au Ministère public.

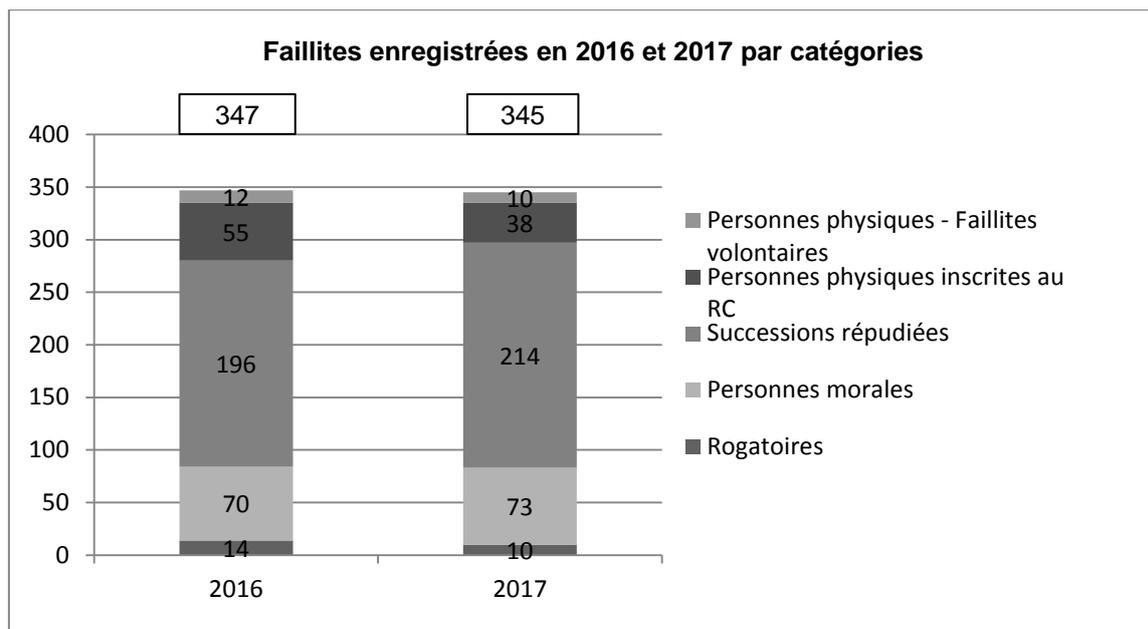
Parmi les outils mis à notre disposition pour accomplir notre mission, le passage à un nouveau programme informatique s'impose. En effet, notre logiciel actuel qui a fait ses preuves date de près de 20 ans. Il est obsolète et sera bientôt incompatible avec les nouveaux systèmes d'exploitation. Plusieurs solutions d'avenir nous ont été présentées en 2016 et en 2017 et une application déjà installée dans plusieurs cantons romands est actuellement testée. Elle devra permettre la parfaite reprise des données actuelles. La mise en production est prévue dans les mois à venir.

Pour ce qui concerne l'activité de l'office, il y a lieu de constater dans le tableau ci-après que pratiquement toutes les catégories de faillites sont à la baisse, à l'exception du nombre de successions répudiées. Pour ces dernières, on relèvera cependant que ce n'est pas tant le nombre mais bien plus la proportion (plus de 60% du nombre de faillites) qui peut surprendre et fausser l'appréciation générale liée à l'activité économique du canton. On doit en effet relever qu'en 2017, il y a eu moins de faillites de personnes inscrites au registre du commerce. Ce constat explique également la baisse du nombre et des montants des actes de défaut de biens délivrés.

Le taux de répudiation dans le canton est préoccupant. Celui-ci est passé de 7,08% en 2001 (121 successions répudiées sur 1'707 décès) à 13,62% en 2017 (214 successions répudiées sur 1'571 décès). Les principales causes de répudiations sont avant tout liées à la situation patrimoniale du défunt, mais elles peuvent aussi découler de l'éloignement des proches suite à un divorce, du manque de contacts entre le défunt et ses héritiers, de mésententes familiales, ou tout simplement de la banalisation d'un tel acte qui n'est plus ressenti comme une atteinte à la mémoire du défunt. La répudiation est également devenue le moyen légal le plus simple et le moins onéreux de liquider une succession, sans aucun risque pour les héritiers qui ne peuvent plus être recherchés par les créanciers du défunt. Etant donné que ces dossiers représentent également un coût important pour l'État qui doit supporter les frais non couverts lorsque les successions sont impécunieuses, il conviendra de rester attentif à l'évolution de la situation.

Le tableau ci-dessous chiffre en détail l'activité de l'office :

Rubriques	2016	2017	Variation %
Dossiers ouverts au 1 <sup>er</sup> janvier	229	207	-9,60%
Procédures enregistrées durant l'année	347	345	-0,58%
- dont personnes morales	70	73	+4,29%
- dont personnes physiques inscrites au Registre du commerce (RC)	55	38	-30,91%
- dont personnes physiques non inscrites au RC	12	10	-16,67%
- dont successions répudiées	196	214	+9,18%
- dont commissions rogatoires	14	10	-28,57%
Total des dossiers ouverts	576	552	-4,16%
Dossiers clôturés	369	331	-10,29%
Solde en traitement au 31 décembre	207	221	+6,76%
Nombre des actes de défaut de biens délivrés après faillite	2'577	2'147	-16,68%
Montant des actes de défaut de biens délivrés après faillite (en francs)	57'420'656	30'682'282	-46,56%



#### 10.4. Perspectives d'avenir

Les projections du SECO pour 2018 sont favorables avec une forte croissance du PIB et l'embellie sur le marché du travail qui devrait se poursuivre. De même, les branches exportatrices qui constituent un pan important de l'économie cantonale devraient continuer de profiter de cette robuste conjoncture. Les prévisions de l'institut bâlois BAK Economics sont même particulièrement optimistes pour Neuchâtel. Il n'en demeure pas moins certains risques internationaux comme le Brexit ou la politique économique des États-Unis qui suscitent également des incertitudes. Plus proche de nous, une hausse des taux d'intérêts hypothécaires est susceptible de nous inquiéter. Quoi qu'il en soit, pour l'activité du SEPF et de ses offices, seule une amélioration sensible et durable serait susceptible d'améliorer la situation. L'inertie des procédures de recouvrement est en effet telle que les effets sur l'exécution forcée se font généralement ressentir avec un décalage de plusieurs mois.

Ainsi et nonobstant ces perspectives globalement positives, l'expérience nous prouve que la situation ne va pas s'améliorer prochainement en particulier dans le domaine des poursuites. Il faut donc s'attendre, au mieux, à une stabilisation des volumes à des niveaux record. Ainsi, il conviendra de poursuivre notre quête d'amélioration des processus et de rechercher l'efficacité dans les moindres recoins de notre organisation.

Si l'installation de nouveaux outils informatiques est très attendue pour tenter d'absorber un volume d'affaires en constante augmentation, il existe certaines tâches, comme les saisies domiciliaires, qui sont plus difficiles voire impossibles à automatiser.

#### 10.5. Conclusion

Suite à trois exercices record, il est difficile d'imaginer un retournement radical de la situation dans notre domaine. Ainsi, nous continuerons de traquer toutes les sources d'amélioration pour affronter ces flux sans cesse grandissants. Il ne sera toutefois plus possible de répondre aux contraintes légales et, surtout, aux attentes légitimes des usagers sans une adaptation de la dotation en particulier de l'OFPO.

## **11. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HEBERGEMENT DE L'ADULTE**

### **11.1. Introduction**

#### ***Contexte global***

Depuis 6 ans, la situation économique du canton contraint la plupart des institutions à « un budget 0 » : la demande croît, notamment à cause du vieillissement de la population - l'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente proportionnellement davantage que celle de la population en général - , alors que les moyens stagnent dans le domaine des institutions. Il est donc toujours plus difficile de répondre aux nécessités de prise en charge des citoyens neuchâtois dont la dépendance physique ou psychique est telle qu'elle suppose une institutionnalisation.

#### ***Faits marquants***

Le fait le plus marquant de 2017 est incontestablement le transfert du secteur des institutions d'éducation spécialisée (IES), du service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM), au service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), dont une des conséquence a été le changement de nom du service, passant donc de SIAM à SAHA, soit le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte. Le 10 mai, le Conseil d'État a pris cette décision ; depuis le 30 juin, la planification, l'autorisation, la surveillance et le financement des IES, ainsi que le rôle de l'office de liaison tel que prévu par de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), sont donc du ressort du SPAJ. Les collaborateurs chargés du secteur des IES au SIAM ont ainsi été mutés au SPAJ, faisant diminuer l'effectif du SAHA, de 4,8 à 2,8 EPT.

Au niveau de nos partenaires institutionnels, 2017 restera l'année d'une fusion réussie dans le domaine de l'addiction, première phase d'une réorganisation d'envergure destinée à terme à faire 2,3 millions d'économie annuellement. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les faits (depuis octobre légalement), la Fondation Neuchâtel Addictions et la Fondation Goéland ont fusionné, devenant la Fondation Addiction Neuchâtel.

#### ***Projets en cours***

Respectant les principes de gouvernance recommandés par le Conseil d'État, le SAHA a conduit parallèlement les travaux de rédaction de trois contrats de prestations n'ayant malheureusement pas abouti encore en 2017. Le premier a posé les bases de la collaboration de l'État avec la Fondation alfaset, mais il n'a pas été possible de conclure, des éléments d'ordre financier n'étant pas réglés. Le deuxième a porté sur les missions attendues de la part de la Fondation Les Perce-Neige, dans le cadre de la Maison de Vie (voir point 1.3.) ; la concrétisation d'une prise en charge des bénéficiaires dans des conditions stabilisées n'ayant pas été possible, la finalisation de ce contrat a été reportée à 2018. Enfin, le troisième contrat en cours de réalisation a permis de bien avancer avec la Fondation Foyer Handicap, restant toutefois en discussion pour des questions de financement.

Parmi plusieurs autres projets en cours, les bases du projet-pilote ASADOM - Accompagnement social à domicile - ont pu être avalisées par le chef du département le 17 août ; faute de moyens financiers, il n'a cependant pas encore été possible de le réaliser.

## 11.2. Gestion

### *Organisation du service*

Avant même la transformation du SIAM en SAHA, qui a évidemment conduit à réorganiser le service et, dès lors, à réactualiser son SCI, deux engagements ont dû être faits après le départ d'un collaborateur spécialisé en économie (CSE) à mi-mars : l'option a été retenue de ne le remplacer que partiellement en réengageant une CSE à 25% dès juin, et de disposer ainsi d'un petit temps de travail (25% aussi) pour anticiper les besoins en matière d'offre institutionnelle durant les années à venir, ce qui a été possible dès le 1<sup>er</sup> mai, en engageant un chargé de planification.

Du 4 septembre au 13 novembre, le CCFI a effectué un audit, prouvant que globalement, le SAHA satisfait aux exigences d'une gestion administrative et financière rigoureuse.

### *Aspects légaux*

La séparation des activités du SIAM relevant des institutions d'éducation spécialisée a contraint le SAHA - comme le SPAJ - à reprendre toutes ses bases réglementaires, faisant l'objet d'un arrêté pris le 22 novembre par le Conseil d'État. Parmi ces dispositions, on citera l'arrêté relatif à la surveillance des institutions prenant en charge des personnes sujettes à des conduites addictives et tributaires de soins, le règlement d'exécution de la loi sur les mesures en faveur des invalides, l'arrêté concernant la gestion de la qualité dans les institutions sociales, ainsi que toutes les circulaires du SIAM, devenues directives du SAHA. Le lecteur pourra retrouver toutes ces nouveautés sur le site du SAHA.

## 11.3. Activités déployées

### *Projets réalisés*

Les projets suivants sont à mettre en exergue :

- Le 1<sup>er</sup> février 2017, la Maison de Vie a été officiellement ouverte, sous l'égide de la Fondation Les Perce-Neige et de HNE, dans le but de doter l'équipement institutionnel cantonal d'un hébergement adéquat pour personnes sévèrement cérébrolésées et pour personnes à autonomie restreinte.
- Durant toute l'année, les travaux de réflexion se sont poursuivis pour aboutir à deux changements organisationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : l'intégration de Feu-Vert Entreprise, dépendant de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS), au sein du dispositif d'insertion socio-professionnelle relevant du DEAS par le biais du service de l'action sociale, et le transfert des activités de consultation et d'hébergement de Solidarité Femmes (dépendant également de la FADS) à la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS), pour les fusionner avec celles des Centres LAVI, donnant naissance au service d'aide aux victimes (SAVI).
- Pendant toute l'année, de nombreuses séances ont également préparé l'absorption des missions du Devens par la Fondation Addiction Neuchâtel, deuxième phase de la réorganisation évoquée ci-dessus, visant à confier à une seule entité la mission de s'occuper des citoyens neuchâtelois confrontés à des problèmes d'addiction.

## JUNORAH

Le dispositif commun d'orientation des citoyens estimant devoir recourir à une institution, appelé JUNORAH - *Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés* -, mis en place en avril 2016, a fonctionné à plein régime en 2017. Le bilan fait après une année a démontré que Pro Infirmis, mandaté pour procéder aux analyses nécessaires, a prodigué ses conseils dans 88 situations, aboutissant à éviter un placement dans environ 20% des cas. Sachant qu'un placement représente entre 100'000 et 150'000 francs par année, le résultat est encourageant même si, en parallèle, il semble avoir provoqué un certain « appel d'air ».

### Hébergements différenciés (HD)

Un énorme effort a été consenti par la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales (FADS) pour relever le défi des HD. Rappelons que dans le canton, une centaine de personnes dépendantes de l'aide sociale dormaient chaque nuit à l'hôtel, livrées à elles-mêmes. La FADS, depuis mars 2016, propose un hébergement simple, sur le principe « une chambre, un lit, une armoire », sans avoir créé de nouvelle structure ; en effet, les anciens foyers d'accueil de la FADS, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, ont été mis à disposition des personnes concernées, alors que les bénéficiaires accueillis jusque-là dans ces foyers ont été transférés en appartements ou studios accompagnés par des éducateurs. Malgré les difficultés - notamment l'importante population de personnes psychologiquement instables -, les HD tiennent leurs promesses : les séjours sont moins nombreux, la population a diminué d'un tiers environ et les personnes concernées sont plus vite indépendantes.

### Occupation de l'équipement

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Institutions sociales</b>						
Nombre de places	483	486	490	506	507	560
Taux d'occupation	92,1%	88,5%	90,0%	86,3%	94,8%	97,5%
<b>Ateliers et centres de jour</b>						
Nombre de places	647	677	694	711	730	703
Taux d'occupation	95,1%	94,6%	90,0%	86,4%	88,2%	92,1%
<b>Centres ambulatoires</b>						
Nombre de dossiers de personnes consultantes	1'713	1'748	1'758	1'855	1'862	1'779
Nombre d'entretiens individuels	22'108	21'642	24'443	24'166	24'812	18'974

## 11.4. Perspectives d'avenir

Comme évoqué au chapitre 1.2., le SAHA souhaite - enfin - pouvoir renseigner le monde politique quant à l'équipement institutionnel nécessaire durant les années à venir. Le chargé de planification y travaille et un rapport pourra vraisemblablement être proposé au Conseil d'État durant l'année 2018. Reprenant la méthode de planification adoptée par la Conférence latine des organismes responsables des institutions sociales (COLORIS), et avalisée par la CLASS, le SAHA étudie les tendances d'institutionnalisation des rentiers AI, puis pondère ces données par une appréciation qualitative émanant des services placeurs et des institutions elles-mêmes.

Acceptée en avril 2015 par le Grand Conseil, une motion populaire intitulée *Pour une véritable politique cantonale en matière d'égalité pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite* demande que soit promulguée une loi permettant que se concrétise une réelle égalité de traitement entre tous les citoyens neuchâtelois. Le SAHA a préparé un projet de rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil proposant dix axes de réflexion, sur les thèmes suivants : l'égalité, l'autonomie, la protection sociale, la mobilité, la communication, la formation, la vie professionnelle, le logement, la santé et le soutien aux proches aidants. Le Grand Conseil en sera saisi en 2018.

## 11.5. Conclusion

Le processus de travail entre le SAHA et les institutions devra être revu l'an prochain : un partenariat de confiance semble en effet difficile à construire alors qu'une enveloppe financière est imposée comme préalable à toute collaboration. Le SAHA ne peut plus demander aux institutions de satisfaire aux besoins de prise en charge de plus de citoyens (vu le vieillissement), dont les difficultés sont plus importantes (vu la gravité des situations, puisque les autres sont suivies à domicile), sans leur en donner les moyens. Ou alors, à moyens constants, la quantité de missions doit diminuer.

Neuchâtel, 22 mars 2018

Le conseiller d'État

Alain Ribaux

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL</b> .....	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>POLICE NEUCHATELOISE</b> .....	<b>3</b>
2.1.	Introduction .....	3
2.2.	Gestion .....	3
2.3.	Activités déployées .....	6
2.4.	Perspectives d'avenir.....	11
2.5.	Conclusion .....	11
<b>3.</b>	<b>SERVICE PENITENTIAIRE</b> .....	<b>12</b>
3.1.	Introduction .....	12
3.2.	Gestion .....	13
3.3.	Activités déployées .....	14
3.4.	Perspectives d'avenir.....	18
3.5.	Conclusion .....	18
<b>4.</b>	<b>SERVICE DE LA SECURITE CIVILE ET MILITAIRE</b> .....	<b>19</b>
4.1.	Introduction .....	19
4.2.	Gestion .....	19
4.3.	Activités déployées .....	19
4.4.	Perspectives d'avenir.....	22
4.5.	Conclusion .....	22
<b>5.</b>	<b>SERVICE DE LA JUSTICE</b> .....	<b>23</b>
5.1.	Introduction .....	23
5.2.	Gestion .....	23
5.3.	Activités déployées .....	24
5.4.	Perspectives d'avenir.....	26
5.5.	Conclusion .....	26
<b>6.</b>	<b>SERVICE JURIDIQUE</b> .....	<b>27</b>
6.1.	Introduction .....	27
6.2.	Gestion .....	27
6.3.	Activités déployées .....	27
6.4.	Perspectives d'avenir.....	30
6.5.	Conclusion .....	31
<b>7.</b>	<b>SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>32</b>
7.1.	Introduction .....	32
7.2.	Activités déployées .....	33
7.3.	Perspectives d'avenir.....	39
7.4.	Conclusion .....	39
<b>8.</b>	<b>SERVICE DES SPORTS</b> .....	<b>40</b>
8.1.	Introduction .....	40
8.2.	Gestion .....	40
8.3.	Activités déployées .....	40
8.4.	Perspectives d'avenir.....	43
8.5.	Conclusion .....	43
<b>9.</b>	<b>SERVICE DE LA CULTURE</b> .....	<b>44</b>
9.1.	Introduction .....	44
9.2.	Gestion .....	44
9.3.	Activités déployées .....	45
9.4.	Perspectives d'avenir.....	50
9.5.	Conclusion .....	51
<b>10.</b>	<b>SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES</b> .....	<b>52</b>
10.1.	Introduction .....	52
10.2.	Gestion .....	52
10.3.	Activités déployées .....	53

10.4.	Perspectives d'avenir .....	56
10.5.	Conclusion.....	56
<b>11.</b>	<b>SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HEBERGEMENT DE L'ADULTE .....</b>	<b>57</b>
11.1.	Introduction.....	57
11.2.	Gestion.....	58
11.3.	Activités déployées.....	58
11.4.	Perspectives d'avenir .....	59
11.5.	Conclusion.....	60